

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA POLITIQUE D'EXTENSION DE LA RÉVOLUTION IRANIENNE (1979-1989)

OU L'IMPOSSIBLE COMMUNAUTÉ DES CROYANTS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

STÉPHANE BUFFARD

FÉVRIER 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier Dan O'Meara, Professeur au Département de Science Politique de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), pour ses précieux conseils et sa disponibilité, ainsi que Cylvie Claveau et Gilbert Larochelle, Professeurs au Département des Sciences Humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui m'ont donné l'envie de poursuivre des études supérieures. Je remercie par ailleurs MM. Lawrence Olivier, Professeur à l'UQÀM, Samir Batisse, Doctorant à l'Université Panthéon-ASSAS, et Raphaël Crevier, Chargé de cours à l'UQÀM, pour leurs opinions avisées. Enfin, j'aimerais remercier mon épouse, Chantal, pour son soutien et son extrême patience.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ.....	vii
 CHAPITRE I	
CADRE D'ANALYSE	1
1.1. PROBLÉMATIQUE	1
1.2. NATURE DE LA PER	4
1.2.1. <i>Les différentes trajectoires possibles</i>	8
1.3. CHOIX DES AUTEURS.....	9
1.4. MÉTHODOLOGIE	10
1.5. LA RÉVOLUTION IRANIENNE : <i>UNE RÉVOLUTION INTERNATIONALE (OU SYSTÉMIQUE)</i>	12
1.6. LE SYSTÈME HÉTÉROGÈNE DU GOLFE PERSIQUE	14
1.7. FRONTIÈRES DU SYSTÈME	16
1.8. LA PLURALITÉ DES ACTEURS.....	17
1.8.1. <i>Objectifs des acteurs</i>	19
1.8.2. <i>Acteurs systémiques et extrasystémiques</i>	20
1.9. LES POLITIQUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES DANS LE GOLFE.....	21
1.9.1. <i>La guerre contre-révolutionnaire</i>	21
1.9.2. <i>Alliance</i>	22
1.9.3. <i>Répression</i>	22
1.9.4. <i>Intégration</i>	23
 CHAPITRE II	
LA POLITIQUE INTERNE IRANIENNE.....	24
2.1 POUVOIR FORMEL	24
2.1.1 <i>Le Guide</i>	24
2.1.2 <i>Les institutions républicaines et révolutionnaires</i>	25
2.2 POUVOIR INFORMEL.....	28
2.3 LES FACTIONS POLITIQUES AU SEIN DU RÉGIME	29
2.3.1 <i>La gouvernance islamique</i>	31
2.3.2 <i>L'économie et la société</i>	31
2.3.3 <i>La politique étrangère</i>	32
2.4 LES FORCES DE SÉCURITÉ.....	33
2.4.1 <i>Le Corps des Gardiens de la Révolution Islamique (CGRI), ou Pasdarans</i>	33
2.4.2 <i>Le Bassidje</i>	34
2.4.3 <i>Les Comités Révolutionnaires Islamiques (CRI)</i>	35
 CHAPITRE III	
PER ET POLITIQUE DOMESTIQUE	37

3.1	LA GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE	37
3.1.1	<i>Les différentes phases</i>	38
3.1.2	<i>Aspects légaux</i>	39
3.1.3	<i>Les divisions internes face à la poursuite de la guerre en Irak</i>	41
3.1.4	<i>Les dissensions au sein de l'appareil militaire</i>	42
3.1.5	<i>Économie de guerre</i>	44
3.2	LA PER PAR LA SUBVERSION.....	48
3.2.1	<i>La PER par la subversion aux moyens d'actes terroristes</i>	49
3.2.2	<i>La PER par la subversion aux moyens de la propagande</i>	53
3.3	LA PER PAR L'EXEMPLE	56
3.3.1	<i>Définition</i>	56
3.3.2	<i>Moyens</i>	58
3.3.3	<i>Limites possibles</i>	58
3.4	CONCLUSION	59
 CHAPITRE IV		
LES ÉTATS DU GOLFE ET LA PER.....		62
4.1	LA GUERRE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE	62
4.1.1	<i>Les objectifs initiaux de Saddam Hussein</i>	63
4.1.2	<i>La mise en œuvre de la guerre contre-révolutionnaire</i>	66
4.1.3	<i>Pétrole et PER</i>	68
4.2	LE CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE (CCG) : UNE ALLIANCE MILITAIRE DÉFENSIVE?	69
4.3	POLITIQUES DE RÉPRESSION	73
4.3.1	<i>Saddam Hussein et l'activisme chiïte en Irak</i>	73
4.3.2	<i>L'Arabie Saoudite</i>	76
4.3.3	<i>Ailleurs dans le Golfe</i>	81
4.4	POLITIQUE D'INTÉGRATION.....	84
4.5	CONCLUSION	87
 CHAPITRE V		
CONCLUSION GÉNÉRALE		89
BIBLIOGRAPHIE		94

LISTE DES FIGURES

Figure

1.1	Carte du Golfe Persique.....	21
------------	-------------------------------------	-----------

LISTE DES ACRONYMES

ASRII : Assemblée Suprême de la Révolution Islamique en Irak

CCG : Conseil de Coopération du Golfe

CGRI : Corps des Gardiens de la Révolution Islamique

CORI : Conseil de la Révolution Islamique

CRI : Comités Révolutionnaires Islamiques

FILB : Front Islamique de Libération de Bahreïn

MRIPA : Mouvement de la Révolution Islamique dans la Péninsule Arabique

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

OPI : Organisation pour la Propagation de l'Islam

ORIPA : Organisation pour la Révolution Islamique dans la Péninsule Arabique

ORMIRP : Organisation Révolutionnaire Iranienne des Masses de la République Islamique

PER : Politique d'Extension de la Révolution

PRI : Parti de la Révolution Islamique

SIPRI: Stockholm International Peace Research Institute

RÉSUMÉ

Ce mémoire est une analyse interprétative des facteurs endogènes et exogènes qui peuvent expliquer l'échec de la politique d'extension de la révolution (PER) menée dans le Golfe Persique entre 1979 et 1989 par certains acteurs politique iraniens. Il entend montrer, à l'aide d'une méthodologie wébérienne, la difficulté d'établir de solides relations causales entre ces facteurs et l'échec de la PER, en fonction de sources premières limitées et sans la compréhension nécessaires des langues arabe et iranienne.

Mots-clés : Iran, Golfe Persique, Khomeiny, révolution, relations internationales.

CHAPTRE I CADRE D'ANALYSE

1.1. PROBLÉMATIQUE

La révolution islamique de 1979 bouleverse la politique étrangère de l'Iran. Elle s'inscrit en rupture totale avec celle du Shah, pro-occidental, menant dans le système du Golfe Persique une politique de puissance, avec l'ambition de devenir le gendarme du Golfe après le retrait militaire britannique de l'Est du Canal de Suez en 1972. Si cette ambition inquiète les États Arabes du Golfe, elle ne remet pas en cause leur existence.

La révolution islamique en Iran (1979-1983) propulse à la tête du pays l'Ayatollah Khomeiny. Devenu Guide Suprême de la République Islamique, régime qui succède à l'autocratie du Shah, Khomeiny et ses partisans se débarrassent progressivement de toutes les opposants, condamnant bon nombre de libéraux et de marxistes à l'exil ou à la lutte armée clandestine. En 1983, l'espace politique iranien est complètement pacifié.

La révolution iranienne n'est cependant qu'une étape au sein d'un projet plus grandiose : l'unification politique du monde musulman.¹ Sous la direction de Khomeiny et jusqu'à la mort de celui-ci en 1989, la politique étrangère de l'Iran est en partie conduite par la volonté d'exporter le modèle révolutionnaire iranien, et est caractérisée ultimement par l'échec total de cette politique dans le Golfe Persique.

¹ Voir la section 1.8.

L'objectif de notre mémoire est de comprendre quels facteurs nous permettent d'expliquer l'échec de cette politique d'extension de la révolution (PER). Pouvons-nous établir des relations causales entre les facteurs politiques internes et l'échec de la PER, ou cet échec n'est-il le fait que de facteurs exogènes, la politique interne iranienne n'ayant qu'un impact marginal? Afin de répondre à cette question, nous testerons le modèle explicatif développé dans les pages suivantes et nous évaluerons jusqu'à quel point celui-ci nous permet, selon nos connaissances linguistiques personnelles limitées à l'anglais et au français, de comprendre en fonction de quels facteurs la PER a-t-elle échoué.

Plus généralement, notre mémoire s'inscrit au sein d'un projet de recherche plus personnel qui vise à comprendre les phénomènes révolutionnaires internationaux, c'est-à-dire à étudier systématiquement toute forme de remise en cause des différents ordres internationaux historiques. Ce projet est né de la lecture d'un ouvrage de Jean Baechler, *Les phénomènes révolutionnaires*.² L'auteur entend y développer une science des phénomènes révolutionnaires, qu'il baptise *staséologie*, une étude systématique dans laquelle il prétend en premier lieu «recenser toutes les manifestations de contestation observables dans tous les types de sociétés et à toutes les époques, puis les comparer pour en dégager l'unité et la diversité.³» Nous pourrions à partir de cette méthode définir une *staséologie des relations internationales*, qui serait l'étude systématique et comparative des remises en cause d'un ordre international donné dans une période historique donnée, de la Genève de Jean Calvin à l'Iran de l'Ayatollah Khomeiny en passant par la France révolutionnaire de la fin du 18^e siècle. Dans cette perspective, est révolutionnaire l'acteur qui, au nom d'une unité politique, cherche intentionnellement à bouleverser l'ordre international en s'employant à le substituer par un autre, plus conforme à sa vision du monde. Une telle entreprise n'est pas nécessairement une politique de

² Baechler, Jean, *Les phénomènes révolutionnaires*, Paris, La Table Ronde, Réédition 2005, 260 pages.

³ *Ibidem.*, p. 5.

suppression de système, comme la PER, destinée à instaurer un empire ou un État universel. Il existe sans doute une multitude de motifs associés à toutes volontés de bouleverser un ordre international donné et notre travail serait ultérieurement de dégager et de comprendre ces motifs. Après tout, un changement radical dans un ordre international donné n'est peut-être pas initialement lié à des actions intentionnelles.⁴

La principale difficulté est de définir nettement en premier lieu l'ordre international contesté. En effet, la qualité révolutionnaire d'un phénomène international dépend de la comparaison effectuée entre les caractéristiques d'un ordre X et les conséquences sur cet ordre qu'un phénomène Y a ou aurait. Plus le phénomène Y engendre de transformations réelles ou potentielles de l'ordre établi, plus l'on peut le qualifier de «révolutionnaire». Notons qu'une unité politique à la base de l'établissement d'un ordre donné peut elle-même souhaiter un changement d'ordre, du fait notamment de l'avènement d'une nouvelle élite politique animée d'intentions différentes dans le domaine des affaires étrangères. Ajoutons qu'un changement politique interne peut être provoqué par une révolution politique ou un simple changement de gouvernement après un scrutin démocratique. Une puissance révolutionnaire n'est donc pas nécessairement un État totalitaire. Un phénomène révolutionnaire n'aboutit pas non plus obligatoirement à un renversement d'ordre international : il peut être révolutionnaire dans ses intentions tout en échouant à bouleverser l'ordre international, comme par exemple dans le cas de la PER.

⁴ Le problème de l'intentionnalité des acteurs est insoluble, puisqu'en dernière analyse nous ne pouvons connaître quels véritables motifs les animent. Autrement dit, nous ne sommes pas dans leur tête, ce qui rend impossible par définition toute conclusion définitive et permet à la recherche, à partir de nouvelles interprétations, de se renouveler indéfiniment.

1.2. NATURE DE LA PER

Quel type de changement international semble potentiellement entraîner la PER? Robert Gilpin estime qu'il existe trois types de changements politiques internationaux : *un changement de système*, c'est-à-dire un changement dans la nature des acteurs du système; *un changement systémique*, caractérisé par un changement dans la gouvernance du système; *un changement d'interaction*, c'est-à-dire un changement dans la forme des interactions régulières entre les unités composant le système.⁵ La PER nous semble cependant davantage ambitieuse.

Si nous considérons que la construction de l'*Oumma* est l'objectif premier de la PER,⁶ il s'ensuit logiquement et idéalement que celle-ci PER a pour objectif idéal de faire disparaître les États du Golfe et d'unir les Musulmans de la région, Chiites et Sunnites, dans une entité politique plus vaste, puis, après une guerre victorieuse contre les capitalistes et les marxistes-léninistes, à l'unification politique de la planète : l'État islamique mondial⁷. Nous appellerons donc *politique de suppression de système* la politique d'un État dont l'objectif est de mettre fin à l'existence des unités politiques composant un système, et donc à l'existence du système lui-même.

⁵ Gilpin, Robert, *War and Changes in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, pp. 39-40.

⁶ Paul Ludwig cite à ce propos K. Siddiqui, un proche de Khomeiny: «The Islamic Revolution must reject the nation-state and all its institutions». Lire Ludwig, Paul, «'Iranian Nation' and Iranian-Islamic Revolutionary Ideology». *Die Welt des Islams*, 39 (2), July 1999, pp. 191-192. La Constitution iranienne, s'appuyant sur un verset du Coran («This your nation is a single nation, and I am your Lord, so worship me»), postule l'unité de la «nation islamique», fournit «the necessary basis for ensuring the continuation of the Revolution at home and abroad», c'est-à-dire le texte fondamental de référence à la poursuite de la révolution et à l'unification de monde musulman. Lire Aljad, Hamid, *The Constitution of the Islamic Republic of Iran*, Bekeley, Mizan Press, 1980, p. 19. Ce texte nous servira de référence pour l'ensemble de notre mémoire.

⁷ Lire le chapitre 2, section 2.3.3.

Dans cette optique, la nouvelle République Islamique détient une mission particulière, celle de réaliser *la justice de Dieu sur Terre*,⁸ ou tout du moins de mettre en œuvre un régime politique conforme à la loi islamique et à la volonté de Dieu. L'argument général de Khomeiny, contenu dans sa théorie de *velayat-e faqih*,⁹ est qu'Allah a donné aux Hommes l'Islam pour mettre en œuvre ses préceptes. Les clercs détenant le savoir religieux et ayant le mandat de sauvegarder les intérêts d'Allah en l'absence du Douzième Imam,¹⁰ ils sont les plus compétents pour mettre en œuvre le gouvernement islamique voulu par Dieu. Khomeiny transforme ainsi une partie du clergé chiite, traditionnellement quiétiste, en classe dirigeante, de type «philosophe-roi» platonicien.¹¹ Par conséquent, la politique de suppression du système du Golfe Persique obéit à une *logique messianique* et à une vision de la justice, ce qui divise le Golfe *de facto* entre la République Islamique et les masses musulmanes «oppressées» («nous») et les régimes des États du Golfe («eux») qui oppriment ces masses. Cette dualité idéologiquement construite constitue initialement le cadre – ou la structure – dans lequel s'inscrit la PER vue de Téhéran. La révolution, dans son aspect extérieur, possède donc aux yeux de Khomeiny un pouvoir transformateur inné, puisque basé sur des préceptes présentés comme «justes». Autrement dit, la PER porte un projet

⁸ Takeyh, Ray, *Hidden Iran. Paradox and Power in the Islamic Republic*, New York, Times Books, 2006, p. 12.

⁹ Littéralement, «gouvernement du docte», le pouvoir politique est dévolu aux clercs qui, par leur savoir religieux, seraient les plus aptes à gouverner. Lire, par exemple, Buchta, Wilfried, *Who Rules Iran? The Structure of Power in the Islamic Republic*, Washington, Washington Institute for Near East Policy/Konrad Adenauer Stiftung, 2000, p. 3.

¹⁰ Qui a mystérieusement disparu (période d'occultation) et qui reviendra à Fin des Temps. Sabrina Mervin souligne que «le grand fossé théologique qui sépare chiïtes et sunnites est la question de l'Imamat». L'imamat est la doctrine centrale du chiïsme. Contrairement au califat sunnite, l'imamat ne se limite pas au pouvoir temporel mais inclut également le pouvoir spirituel, ce qui place *de facto* l'Imam Khomeiny au-dessus des chefs politiques des États musulmans. Pour plus de détails sur cette question, lire : Mervin, Sabrina, *Histoire de l'Islam. Fondements et doctrines*, Paris, Flammarion, 2001, pp. 122-138.

¹¹ Nasr, Vali, *The Shia Revival. How Conflict within Islam Will Shape the Future*, New York, Norton & Company, 2006, pp. 125-126.

qui se veut émancipateur, projet issu d'une révolution qui constitue aux yeux du Guide la voie à suivre vers la «libération» du monde musulman.¹²

La guerre est un moyen reconnu par le Guide lui-même dans le cadre de la PER. Ne déclare-t-il pas rétrospectivement le 22 février 1989 que

every day of the war we had blessing, which we utilized in all aspects. We exported the revolution to the world through the war; we proved our oppression and the aggressor's tyranny through the war. It was through the war what we unveiled the deceitful face of world-devourers; it was through the war that we recognized enemies and friends (...) It was through the war that we broke the back of both Eastern and Western superpowers. It was through the war that we consolidated the roots of our fruitful Islamic revolution.¹³

Stratégiquement, l'Irak constitue d'ailleurs, aux yeux du Guide, «the gate of the worldwide conquest of Islam», et «our struggle with the superpowers and the branches of colonialism and arrogance will continue until the region is subjected to our vision¹⁴».

Khomeiny ne prend pas par ailleurs ses adversaires par surprise. En juin 1980, soit deux mois avant le déclenchement de la guerre par Saddam Hussein, il déclare en effet lors du nouvel an iranien :

We should try hard to export our revolution to the world (...) All the superpowers and all the powers have risen to destroy us. If we remain in an enclosed environment we shall definitely face defeat. We should clearly settle our accounts

¹² Ramazani, R.K., *Revolutionary Iran. Challenge and Response in the Middle East*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1988, p. 26.

¹³ Traduit et cité dans: Ramazani, R.K., «Chapter 3: Iran's Export of the Revolution: Politics, Ends, and Means», dans Esposito, John L., *The Iranian Revolution. Its Global Impact*, Gainesville, Florida International University Press, 1990, p. 52.

¹⁴ Traduit et cité dans: Gieling, Saskia, *Religion and War in Revolutionary Iran*, New York, Tauris, 1999, pp. 53-54.

with the powers and the superpowers and should demonstrate to them that, despite all the grave difficulties that we have, we shall confront the world with our ideology.¹⁵

Cette déclaration peut être considérée comme une erreur stratégique : annoncer officiellement à ses ennemis que l'on va les éradiquer entraîne inévitablement une réaction de leur part et la mise en œuvre de contre-mesures. Mais, d'un autre côté, il s'agit également d'un message d'encouragement aux groupes islamistes du monde musulman, qui pourrait se résumer ainsi : «vous n'êtes pas seuls». Les Iraniens, conscients de leurs responsabilités, n'abandonneront pas les Musulmans et les «opprimés» et, comme l'indique Khomeiny,

we will export our experience in the whole world and present the outcomes of our struggles against tyrants to those who are struggling along the path of God (...). The result of this exportation will certainly result in the blooming of the buds of victory and independence and in the implementation of Islamic teachings among the enslaved nations.¹⁶

D'autres membres de l'élite politique iranienne, essentiellement des membres de la gauche islamique,¹⁷ affirment clairement les ambitions qui devraient animer l'esprit de la politique étrangère iranienne. L'ayatollah Yahya Nouri n'hésite pas notamment à déclarer au lendemain de la déposition du Shah que la politique étrangère de l'Iran

will be based upon the universal justice and fair dealings (...) It will actively and energetically support of those who strive for Islam throughout the world and those who strive for freedom and human rights. The Islamic Government will try to promote unity among Muslim States and to consolidate them into a powerful federation (...) We maintain the ideal of total integration of the Muslim World

¹⁵ Khomeiny, R. «We Shall Confront the World with our Ideology», traduit et reproduit dans *MERIP*, No. 88, p. 22.

¹⁶ Traduit et cité dans: Anonyme, «Excerpts from Khomeini Speeches», *The New York Times*, 4 août 1987.

¹⁷ Voir la section 2.3., pour une présentation détaillée des diverses factions politiques en Iran

and hope that Islamic movements presently active in Muslim States will soon triumph and a single union will be formed.¹⁸

Comme nous le verrons par la suite dans les chapitres 3 et 4, la PER se traduit sur le terrain à travers la poursuite de la guerre par Khomeiny – à partir de 1982 – sur le sol irakien, mais aussi par des activités terroristes qui, effectivement ou potentiellement, s’inscrivent dans la logique révolutionnaire,¹⁹ et enfin par une politique de subversion destinée à affaiblir le crédit des gouvernements des pays arabes du Golfe Persique auprès des Musulmans.

1.2.1. Les différentes trajectoires possibles

La politique de suppression de système peut s’effectuer *a priori* de trois manières. En premier lieu, l’Iran peut mener *une politique de subversion* des populations musulmanes du Golfe, particulièrement mais pas exclusivement les populations chiïtes. Ici, «la subversion se donne pour but de soustraire une population à l’autorité, administrative et morale, d’un pouvoir établi et de l’intégrer à d’autres cadres, politiques ou militaires, parfois par et dans la lutte.²⁰» Deuxièmement, l’Iran peut mener *une guerre révolutionnaire* dans le but de renverser militairement les régimes adverses, tout en souhaitant rallier pendant «la marche victorieuse» de ses armées les populations musulmanes «libérées». Enfin, l’Iran peut envisager une *extension de la révolution par l’exemple*, en «subjuguant» les élites et/ou les masses musulmanes grâce au pouvoir transformateur et d’attraction attribué à son modèle politique.

¹⁸ Traduit et cité dans: Abidi, A.H.H., «Iran and Non-Alignment», *International Studies*, 20 (1-2), 1981, p. 348.

¹⁹ Notamment à Bahreïn et au Koweït.

²⁰ Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, réédition 2004, p. 172.

1.3. CHOIX DES AUTEURS

Notre cadre d'analyse sera ici élaboré à partir de concepts choisis pour leur valeur heuristique. Dans cette optique, nous nous sommes particulièrement intéressés aux travaux de Max Weber, Raymond Aron, Martin Wight, et Robert Gilpin, auteurs appartenant à différentes «écoles» en Relations Internationales ou en sociologie politique. Max Weber, dont la méthodologie servira de base à notre analyse, est identifié au courant rationaliste en sociologie politique, courant qui affirme qu'«il faut fonder la connaissance sur la logique, l'intelligence et la réflexion, c'est-à-dire sur une forme de raisonnement pour établir une relation entre cause et effet.²¹» Ses constructions théoriques, les idéaux-types, ont été reprises par Robert Gilpin, que l'on catalogue parfois dans l'école néoréaliste²² en relations internationales mais qui se définit lui-même comme un *soft realist*, le réalisme étant pour lui «a philosophical position regarding the nature of man, society and politics. Realism is not a science, subject to test of falsifiability, but rather a way of looking at the world.²³» L'influence de Weber est également notable dans les travaux de Raymond Aron, notamment son individualisme méthodologique, une approche qui «met l'accent sur l'importance du rôle joué par les unités constituantes dans le fonctionnement du système, et prétend que le système est la somme de ses parties.²⁴» Ici, nous utiliserons les travaux qu'Aron a effectués sur les systèmes.²⁵ L'approche de Martin Wight est quant à elle historique et philosophique, mais rejoint celles des auteurs précédemment nommés

²¹ Macleod, Alex, et Dan O'Meara, «Chapitre 1 : Qu'est -ce qu'une théorie des relations internationales ?», dans *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Outremont/Montréal, Athéna Éditions, 2007, p. 10.

²² Macleod, Alex, «Chapitre 4 : le néoréalisme», dans Macleod, Alex, et Dan O'Meara, *op. cit.*, p. 73.

²³ Gilpin, Robert, «Conversation in International Relations», *International Relations*, 19 (3), 2005, pp. 361-372.

²⁴ Macleod, Alex, et Dan O'Meara, «Chapitre 1 : Qu'est -ce qu'une théorie des relations internationales ?», *op. cit.*, p. 5.

²⁵ Voir la section 1.7.

dans l'importance première qu'elle accorde au rôle de l'intérêt des acteurs dans le changement politique international.²⁶

1.4. MÉTHODOLOGIE

L'objectif de la sociologie wébérienne est de «comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'en expliquer causalement son déroulement et ses effets.²⁷» Les relations sociales - et *a fortiori* les relations internationales - sont cependant complexes : il est impossible de comprendre à un moment donné le sens de l'ensemble de la «réalité» empirique.²⁸ Ainsi, nous devons choisir préalablement un sujet d'étude particulier. La politique étrangère de l'Iran semble dans cette perspective un thème trop vaste, spécialement pour une période aussi longue que celle du magistère de Khomeini (1979-1989). Aussi, nous avons choisi de circonscrire notre étude à un thème particulier, à un «fragment» de la politique étrangère iranienne : la PER. Dans notre étude, nous serons amenés à utiliser des idéaux-types pour expliquer causalement le déroulement de l'activité. Les idéaux-types sont des constructions conceptuelles «utopiques», à vocation heuristique, utilisées pour faciliter la recherche et analyser l'activité sociale. Ils montrent comment l'action se déroulerait rationnellement, idéalement donc, si les acteurs avaient une parfaite connaissance des intentions des autres parties en présence. L'action réelle, et la PER ne fait pas exception, ne se déroule cependant jamais parfaitement selon des schèmes préconstruits.

²⁶ Wight, Martin, *Power Politics*, Londres/New York, Continuum/The Royal Institute of International Affairs, Réédition 2004, pp. 96-99.

²⁷ Weber, Max, *Économie et société, Tome 1 : les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, Réédition 1995, p. 33.

²⁸ Kalberg, Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2002, p. 127.

Notre tâche consistera pratiquement à évaluer l'échec de la PER, puisque nous savons que pendant le règne de l'Ayatollah Khomeiny, la configuration politique du Golfe Persique n'a pas changé. Autrement dit, notre objectif sera de comprendre quelles sont les causes du non-déroulement idéal de la PER. Dans ce but, après avoir présenté dans un premier temps les différentes caractéristiques de la politique interne iranienne, nous nous demanderons par la suite comment s'effectuent la définition et la mise en œuvre de la PER en Iran : quels sont les objectifs et les moyens utilisés, le degré de cohésion des élites²⁹ quant à cette politique, les institutions chargées de sa mise en œuvre, etc. Cette analyse nous permettra de dégager à l'échelle interne des explications plausibles quant à l'échec de la PER, c'est-à-dire de comprendre causalement les liens entre la politique domestique iranienne et l'échec de la PER.

Puis, et en lien avec la partie précédente, nous analyserons la réaction des dirigeants des pétromonarchies du Golfe face à la PER, leurs réponses internes et externes face à une menace iranienne par définition existentielle, et nous évaluerons leur degré d'unité, c'est-à-dire l'homogénéité de leurs réponses «individuelles» et «collectives». Autrement dit, nous tenterons de comprendre les relations de causalité entre l'échec de la PER et les réactions politiques des élites politiques des pétromonarchies et de l'Irak.

La connaissance que nous avons de la PER est le fruit d'analyses d'observateurs généralement occidentaux, qui donnent tel ou tel sens à une action, en fonction des intentions attribuées par eux aux décideurs iraniens. Ces intentions sont connues soit à travers le discours politique - souvent contradictoire - soit à partir des préjugés favorables ou défavorables des observateurs, soit à partir de textes politiques et juridiques de référence, comme par exemple la *Constitution de la République*

²⁹ En évoquant les élites politiques iraniennes, nous faisons référence d'une part à la droite traditionnelle, conservatrice et élitiste, et d'autre part à la gauche populiste révolutionnaire. Lire Moslem, Mehdi, *Factionnal Politics in Post-Khomeini Iran*, Syracuse, Syracuse University Press, 2003, p. 70.

islamique de 1979, qui présentent au mieux les objectifs officiels de la politique étrangère de l'Iran, c'est-à-dire des intentions possibles mais pas nécessairement des actions politiques orientées significativement. Autrement dit, l'analyse de la PER ne consiste pas à prouver une causalité entre le discours et l'action, et ce même si le discours constitue une source non négligeable d'intentions potentielles, mais à organiser logiquement, si cela est possible, une série de faits qui selon nous ont un rapport continu entre eux, à l'aide d'idéaux-types préalablement construits. Nous entendons ici par «rapport continu» une série de faits qui peuvent obéir à une même fin, c'est-à-dire étendre le modèle révolutionnaire iranien. En fait, notre analyse porte également en elle une critique épistémologique, qui a pour origine la question suivante : comment pouvons-nous affirmer que telle ou telle politique a précipité l'échec de la PER?

1.5. LA RÉVOLUTION IRANIENNE : *UNE RÉVOLUTION INTERNATIONALE* (OU SYSTÉMIQUE)

Les révolutions nationales ont généralement des répercussions internationales. Pour Martin Wight, ceci illustre le degré d'unité d'un système international donné, dans lequel un événement intra-étatique ayant des répercussions chez les autres membres du système.³⁰ Tel est le cas de la révolution iranienne. Le renversement du Shah et l'instauration d'une République Islamique en Iran bénéficient d'un large écho dans l'opinion publique musulmane, et pas uniquement chez les Chiites du Golfe. L'Iran, quelle que soit l'idéologie qui préside à la construction de l'État et de ses institutions, montre que l'instauration d'un État islamique est possible par le biais d'une révolution populaire.

³⁰ Wight, Martin, *op. cit.*, p. 81.

La PER apparaît donc comme une conséquence directe d'un événement politique interne à l'Iran : la révolution islamiste. Elle n'est pas exempte de logique : le modèle révolutionnaire iranien étant considéré par Khomeiny comme la forme politique la plus accomplie et la plus conforme au «véritable Islam», c'est-à-dire à l'Islam révolutionnaire défini par lui, il est en effet «normal» et «légitime» de l'exporter afin que les Musulmans puissent en bénéficier et enfin vivre «dignement», «libérés» de l'«impérialisme» des superpuissances.

Pour une partie des révolutionnaires iraniens proches de Khomeini,³¹ l'instauration de la République Islamique en Iran n'est en fait que la première étape d'un processus d'unification du monde musulman.³² À ce titre, l'Iran apparaît comme l'épicentre d'une vague révolutionnaire³³ omnidirectionnelle vouée à renverser les élites politiques des États composants l'*Oumma*, ou Communauté des Croyants. Cette vague est théoriquement multiconfessionnelle,³⁴ ou panislamique, et propose de transcender la dichotomie Chiïtes/Sunnites au nom de l'intérêt supérieur de la communauté islamique. Autrement dit, il semble exister chez les décideurs politiques Iraniens une vague notion d'«intérêt communautaire».

La révolution islamique va donc modifier radicalement l'orientation de la politique étrangère iranienne.³⁵ Le fidèle allié des États-Unis devient subitement l'ennemi déclaré. «Ni Est, ni Ouest» est la nouvelle devise internationale des maîtres de Téhéran. La fin de l'allégeance iranienne réduit à néant le dispositif de *containment* de l'URSS échafaudé par Washington depuis les années 1950. Elle coïncide de plus avec l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

³¹ Lire le chapitre 2.

³² Monde dont les frontières sont difficiles à estimer précisément.

³³ Une vague sera considérée ici comme la tentative organisée de transformer le système international par la force. Lire Wight, Martin, *op. cit.*, p. 86.

³⁴ Khomeiny ne fait pas officiellement de distinction entre Chiïtes et Sunnites.

³⁵ Il est donc nécessaire d'inclure les facteurs de politique domestique dans l'analyse de la politique étrangère d'un État.

1.6. LE SYSTÈME HÉTÉROGÈNE DU GOLFE PERSIQUE

Un système international est «l'ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale.³⁶» Dans cette perspective, le système du Golfe Persique (voir la figure 1.1) est un système hétérogène, c'est-à-dire un système dans lequel «les États sont organisés selon des principes autres et se réclament de valeurs contradictoires.³⁷» Ainsi, après la révolution iranienne de 1979, l'Iran khomeyniste, l'Irak de Saddam Hussein et les pétromonarchies du Golfe constituent trois types de régimes politiques, qui semblent idéologiquement incompatibles : l'Iran revendique un régime à la fois républicain et théocratique, issu d'une adaptation politique révolutionnaire du chiisme; l'Irak s'affiche nationaliste Arabe; quant aux monarchies du Golfe, elles constituent des régimes conservateurs dirigés par des élites sunnites.

³⁶ Aron, Raymond, *op. cit.*, p. 103.

³⁷ *Ibidem*, p. 108.

1.7. FRONTIÈRES DU SYSTÈME

Il est difficile, remarque Gilpin, de déterminer les frontières d'un système international car il n'existe pas de rupture géographique nette entre un système et un autre.³⁸ Par conséquent, leur délimitation est relativement arbitraire et subjective. Un système international est en partie déterminé par la perception des acteurs impliqués. Les actions et réactions de chacun y sont prises en considération par les décideurs politiques des différents États, qui formulent en conséquence leurs politiques étrangères respectives. En fait, Gilpin considère que le système constitue une arène de calculs et de prises de décisions interdépendantes.

Plus précisément, nous considérerons le Golfe Persique comme un système subordonné au système international. Un tel sous-système est caractérisé, selon Michael Brecher, par six éléments distincts:

(1) Its scope is delimited with primary stress on a geographic region; (2) there are at least three actors; (3) taken together, they are objectively recognized by other actors as constituting community, region or segment of the Global System; (4) the members identify themselves as such; (5) the units of power are relatively inferior of to units in the Dominant System, using a sliding scale of power in both; and (6) changes in the Dominant System have greater effect on the Subordinate System than the reverse.³⁹

Dans une perspective géographique, nous avons donc choisi de limiter l'analyse de la politique d'extension de la révolution iranienne au système du Golfe Persique. Cette limitation est arbitraire, dans la mesure où le PER s'étend géographiquement au-delà, mais elle nous permet cependant de circonscrire l'analyse dans une région spécifique,

³⁸ Gilpin, Robert, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 38.

³⁹ Brecher, Michael, «Chapter 15: The Subordinate State System of Southern Asia», dans Rosenau, James N. (éditeur), *International Politics and Foreign Policy. A reader in Research and Theory*, New York, The Free Press, 1969, p. 157.

qui revêt par ailleurs une importance stratégique vitale puisque la majeure partie des ressources pétrolières mondiales (66%) et 35 % des réserves de gaz naturel y sont concentrées.⁴⁰ Les limites temporelles de notre analyse, quant à elles, comprennent uniquement la période située entre la révolution de 1979 et le retour de Khomeiny en Iran, jusqu'à sa mort en 1989. Après la mort du chef charismatique de la révolution, le paysage politique iranien se désagrège et l'intensification du factionnalisme au sein de l'élite politico-religieuse de la République Islamique marque une rupture profonde avec la période de Khomeiny.

Dans ce système du Golfe Persique, l'Iran possède en fait les attributs d'une *puissance révolutionnaire*, c'est-à-dire d'une puissance dont l'objectif est de modifier les fondations même du système.⁴¹ Autrement dit, les élites politiques iraniennes souhaiteraient mettre un terme aux relations entre les unités politiques du Golfe, en mettant fin à l'existence même de ces unités. La PER est l'instrument de cette ambition expansionniste.

1.8. LA PLURALITÉ DES ACTEURS

La reconnaissance de la pluralité des acteurs – intra-étatiques et systémiques –, et de celle des motifs associés aux actions que ceux-ci entreprennent, nous permettra de dresser un portrait aussi plausible que possible - mais fatalement incomplet - de la PER et des réactions qu'elle entraîne, afin, rappelons-le, d'évaluer les raisons de son échec. Ici, un motif est «un ensemble significatif qui semble constituer aux yeux de l'agent ou de l'observateur la 'raison' significative d'un comportement.⁴²» Autrement

⁴⁰ McMillan, Joseph, «Chapter 2 : U.S. Interests and Objectives», dans Sokolsky, Richard (sous la direction de), *The United States and the Persian Gulf. Reshaping Security Strategy for the Post-Containment Era*, Washington, National Defense University Press, 2003, p. 16.

⁴¹ Wight, Martin, *op. cit.*, p. 88.

⁴² Weber, Max, *op. cit.*, p. 38.

dit, nous évaluerons en fonction des sources primaires⁴³ et secondaires disponibles quels stimuli semblent avoir présidé, effectivement ou probablement, à la décision d'entreprendre telle ou telle action dans le cadre de la PER.

Il nous faut également préciser que lorsque nous parlons d'État, nous ne postulons pas l'existence d'une «volonté» étatique propre. Comme le souligne Martin Wight, la personnification de l'État ou d'une Puissance est une conséquence du nationalisme du 19^e siècle. Il s'agit d'un langage mythologique : l'État est en fait «*a symbol for an immensely complex political agent.*»⁴⁴ Ce procédé n'est cependant pas inutile puisque les États, qui

font partie de la pensée quotidienne ou de la pensée juridique (ou d'une autre pensée spécialisée), sont des représentations de quelque chose qui est, pour une part, soit de l'étant, pour une autre part du devant être, qui flotte dans la tête des hommes réels (...), d'après quoi ils orientent leur activité⁴⁵.

Aussi, s'il n'existe pas réellement de «personnalités collectives» en tant que telles, celles-ci possèdent cependant une importance causale dans le déroulement de l'activité puisqu'elles orientent significativement le comportement des acteurs humains. Par conséquent, les États «existent» puisque les agents (fonctionnaires, élus politiques, citoyens, etc.) possèdent une idée de ce que les États sont ou de ce qu'ils devraient être, et agissent en conséquence.

⁴³ Uniquement les sources primaires en langues anglaise ou française.

⁴⁴ Wight, Martin, *op. cit.*, p. 28.

⁴⁵ Weber, Max, *op. cit.*, p. 42.

1.8.1. Objectifs des acteurs

Pour Raymond Aron, les États possèdent deux types d'objectifs : des *objectifs éternels* et des *objectifs historiques*.⁴⁶ Les objectifs éternels sont au nombre de trois : la *sécurité*, car « toute unité aspire à survivre » et les gouvernants souhaitent se maintenir au pouvoir et/ou assurer la sauvegarde des populations qu'ils gouvernent; la *force*, c'est-à-dire l'ensemble des moyens, militaires ou non, destinés à sanctuariser ou à étendre le territoire; la *gloire*, retirer une certaine satisfaction à influencer le comportement d'autrui dans un système international hautement compétitif.

Les objectifs historiques, quant à eux, sont : la maîtrise de l'*espace*, la lutte pour la possession du sol et du sous-sol, et ce pour des raisons liées à l'importance militaire ou stratégique d'un territoire, à l'avantage spatio-démographique qu'il procure, ou aux profits spatio-économiques qu'il promet; la domination sur les *hommes*, les États mesurant leur « grandeur » au nombre de sujets ou de citoyens sous leur juridiction ou justifiant l'annexion d'un territoire et de sa population par crainte de l'oliganthropie, c'est-à-dire pour pallier la pénurie de main d'oeuvre; l'accomplissement d'une *idée*, les États attribuant à leurs valeurs une supériorité et un universalisme et s'attribuent une mission particulière dans l'Histoire et dans le système international. Selon Aron, la transformation des objectifs historiques est par ailleurs liée à la fois aux changements dans les techniques de combat et de production, aux idées historiques concernant le mode d'organisation politique souhaitable des collectivités,⁴⁷ ainsi qu'à la coutume, la tradition léguant, « de génération en génération, des buts, grandioses ou lointains, que les hommes d'État se refusent parfois à oublier en dépit de toute raison.⁴⁸ »

⁴⁶ Aron, Raymond, *op. cit.*, pp. 82-92.

⁴⁷ « À la longue, un État n'applique pas deux philosophies, l'une au-dedans, l'autre au dehors ». Aron, Raymond, *op. cit.*, p. 92.

⁴⁸ *Ibidem.*, p. 92.

La défense de l'intérêt national peut justifier l'atteinte ou la tentative d'atteindre de tels objectifs. Dans tous les cas, le concept d'intérêt national est essentiellement contestable si l'on prétend en déterminer objectivement, en dehors de toute contingence politique, économique ou historique, une définition universellement valable. Par conséquent, nous préférons utiliser le concept d'*intérêt vital*, moins chargé idéologiquement, pour la défense duquel les décideurs politiques sont déterminés à entrer en guerre.⁴⁹

1.8.2. Acteurs systémiques et extrasystémiques

Les États constituent les unités politiques principales du système du Golfe Persique. Il convient cependant d'effectuer une distinction entre acteur systémique et acteur extrasystémique. Les acteurs systémiques sont les États qui bordent le Golfe Persique : l'Iran, l'Irak, le Koweït, l'Arabie Saoudite, Bahreïn, le Qatar, les Émirats Arabes Unis et Oman. Nous avons vu page 20 que plusieurs de ces États se réclament de valeurs différentes et sont *de facto* des ennemis potentiels. Nous devons cependant prendre en considération l'influence des États-Unis dans le Golfe Persique, et donc sur la PER. Nous les considérerons comme *une puissance extra-systémique*, à savoir une puissance territorialement extérieure au système mais ayant des intérêts particuliers dans ce système et les moyens de les défendre. Depuis le retrait britannique de l'est du canal du Suez en 1972, impliquant la suppression des bases de la Royal Navy dans le Golfe Persique, l'Iran jouait avec l'Irak le rôle de «gendarme systémique». Situé au centre du dispositif anti-soviétique des États-Unis, le régime du Shah assurait en partie la stabilité de la région et la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures, et se réservait, avec l'accord de Washington, le droit d'intervenir militairement dans les affaires internes des États du Golfe «si la

⁴⁹ Wight, Martin, *op. cit.*, p. 95.

situation l'exigeait» : ainsi, l'armée iranienne est notamment intervenue dans le Sultanat d'Oman en 1973, afin de mâter la rébellion d'inspiration marxiste. Avec la doctrine Carter, les États-Unis reprennent le rôle échu précédemment à la Grande-Bretagne et, à partir de 1980, vont graduellement augmenter leur présence militaire, notamment aéronavale. Notons que, dans le cadre restreint de notre analyse, nous ne tiendrons pas compte des actions entreprises par la puissance extra-systémique américaine, thème qui mérite à lui seul une analyse séparée, longue et minutieuse.

1.9. LES POLITIQUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES DANS LE GOLFE

Il existe quatre types de politiques contre-révolutionnaires pouvant être menées par les États du Golfe et les États-Unis : guerre contre-révolutionnaire, alliance, répression, et intégration. Ces politiques peuvent être menées ensemble (totalement ou partiellement) ou séparément.

1.9.1. La guerre contre-révolutionnaire

La guerre constitue une agression ouverte, c'est-à-dire «le franchissement des frontières par les armées régulières.⁵⁰ » Dans le cas d'une *guerre contre-révolutionnaire*, l'objectif des acteurs est soit de mettre fin à l'occupation d'un territoire étranger par la puissance révolutionnaire (nous pouvons parler ici de *guerre contre-révolutionnaire défensive*), soit d'entrer sur le territoire de la puissance révolutionnaire, et dans ce cas de remplacer le régime ou d'annexer le territoire conquis (*guerre contre-révolutionnaire offensive*). Les différentes phases de la guerre entre l'Iran et l'Irak, ce dernier étant aidé par les États du Golfe et la puissance extra-

⁵⁰ *Ibidem.* p. 41.

systémique, peuvent être comprises à travers ces différents types : agression irakienne, défense puis reconquête iranienne, invasion iranienne, puis reconquête irakienne.⁵¹

1.9.2. Alliance

Ensuite, les États peuvent se regrouper au sein d'une *alliance* défensive ou offensive. Nous considérerons ici une alliance comme «un engagement mutuel de défense en cas d'agression entre deux États (alliance bilatérale) ou plusieurs (alliance multilatérale).⁵²» L'alliance peut être basée sur des intérêts de sécurité, les membres partageant des craintes similaires, ou sur une base idéologique. À première vue, le Conseil de Coopération du Golfe (CCG),⁵³ qui regroupe les États Arabes du système à l'exception de l'Irak, pourrait être considéré comme une alliance idéologique entre États sunnites conservateurs, dont les élites sont effrayées par la contagion khomeyniste. Les objectifs des États membres du CCG semblent être *a priori* d'harmoniser leurs politiques pour contrer la PER et de circonscrire l'expansionnisme iranien à la frontière irako-iranienne, donc à un front aussi éloigné que possible. Autrement dit, pour lutter contre la PER, les pétromonarchies du Golfe privilégient l'*ennemi immédiat* – l'Iran – en aidant l'*ennemi à long terme* – l'Irak, qui n'a jamais caché ses ambitions hégémoniques sur le Golfe.

1.9.3. Répression

Troisièmement, les États du Golfe, pour contrecarrer une révolution iranienne apparemment «en crue», peuvent entamer une *politique de répression* à l'encontre de

⁵¹ Pollack, Kenneth, *The Persian Puzzle. The Conflict between Iran and America*, New York, Random House, 2004, pp. 181-216.

⁵² Tertrais, Bruno, *Dictionnaire des enjeux internationaux*, Paris, Autrement, 2006, p. 53.

⁵³ Site internet : http://gcc-sg.org/index_e.html

certaines catégories de leur population, principalement les populations Arabes chiites, considérées comme des alliées réelles ou potentielles de l'Iran. Il s'agit donc soit d'une politique de répression de groupements chiites se réclamant du khomeynisme, soit d'une politique de prévention de la contagion révolutionnaire. Il s'agit dans ce dernier cas d'une *politique d'exclusion*, potentiellement d'Apartheid.

1.9.4. Intégration

Enfin, il est possible que les États du Golfe choisissent de répondre favorablement à certaines revendications des populations chiites, par exemple leur accorder un statut particulier préservant leur caractère distinct, ou encore de reconnaître certains droits politiques et/ou économiques, afin de limiter les effets supposés de la propagande iranienne concernant la lutte «des masses opprimées» contre les «régimes illégitimes». Il s'agit dans ce cas d'une *politique d'inclusion*, ou d'*intégration*.

Avant de d'analyser les politiques entreprises par les différents acteurs dans le cadre de la PER ou dans le cadre de la lutte contre celle-ci, nous allons préalablement dans le chapitre suivant présenter le système politique iranien, notamment afin de définir plus exactement la nature de la PER et de comprendre quels acteurs participent à sa définition et à sa mise en œuvre, et également de familiariser le lecteur avec le contexte politique domestique iranien au lendemain de la révolution de 1979 jusqu'à la mort de Khomeiny.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE INTERNE IRANIENNE

2.1 POUVOIR FORMEL

Le pouvoir politique en Iran n'est pas concentré dans les mains d'un individu ou d'un groupe particulier. Il existe en réalité une multitude de centres de décision, parfois relativement autonomes, dont la structure hiérarchisée ne tolère que peu de relations horizontales entre eux. Comme le souligne Wilfried Buchta, «Iran's decentralized, quasi-feudal power and economic structure is a legacy of the decentralized structure of the politicized Shi'i clergy, which has been in power in Iran since 1979.⁵⁴» Il existe par ailleurs de nombreux réseaux informels qui soit empêchent soit permettent le fonctionnement du gouvernement, ainsi que de nombreux individus liés entre eux par différents niveaux de loyauté et qui sont plus influents que leur position dans l'appareil gouvernemental pourrait l'indiquer.

2.1.1 Le Guide

En premier lieu, il est essentiel de mentionner que l'édifice politique de la République Islamique doit sa légitimité au pouvoir charismatique⁵⁵ de l'Ayatollah Khomeiny, qui

⁵⁴ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁵ Le charisme est «la qualité extraordinaire (...) d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains, ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessibles au commun des mortels; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple et en conséquence considéré comme un « chef »». Weber, Max, *op. cit.*, p. 320.

demeure en dernière analyse le personnage central du régime.⁵⁶ Expulser d'Iran par le Shah, puis d'Irak par Saddam Hussein, Khomeiny est le cœur et l'âme de la révolution islamique et du régime politique qui a succédé à celui du Shah. Son crédit religieux et politique, et son habileté à utiliser le pouvoir émotionnel du chiisme⁵⁷ font de lui, jusqu'à sa mort, la figure de proue du régime, mais aussi un arbitre entre les différentes factions rivales qui progressivement vont diviser l'élite cléricale iranienne. Le Guide, leader incontesté du régime, n'exerce pas un pouvoir politique absolu. S'il bénéficie d'informations régulières sur les pratiques institutionnelles et les politiques mises en œuvre, les institutions républicaines et révolutionnaires bénéficient d'une large autonomie. Dans le cadre de la politique étrangère, et donc de la PER, la position du Guide demeure la référence idéologique pour tous les acteurs impliqués, et ce bien que la multiplicité des centres de décision et l'addition des agendas particuliers limitent – comme nous allons le voir plus loin – la cohérence de la politique étrangère.

2.1.2 Les institutions républicaines et révolutionnaires

Si l'on se réfère à la Constitution iranienne, la République Islamique d'Iran est un État républicain, possédant une Constitution et les trois branches habituelles de gouvernement : l'exécutif, le judiciaire et le législatif. Cependant, note Mehdi Moslem, le républicanisme n'est qu'une facette de l'État iranien. En fait, «a host of institutions with religious authority are legally empowered to duplicate, constrain, and ultimately challenge the function and activities of the central government.⁵⁸» Ces institutions, qui ont souvent préséance dans la hiérarchie institutionnelle en Iran, sont

⁵⁶ Zonis, Marvin, «The Rule of the Cleric in the Islamic Republic of Iran», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, No. 482, 1985, p. 95.

⁵⁷ Nasr, Vali, *op. cit.*, p. 121.

⁵⁸ Moslem, Mehdi, *Factional Politics in Post-Khomeini Iran*, Syracuse, Syracuse University Press, 2002, p. 31.

la garantie que les préceptes islamiques seront respectés dans le jeu politique de la République islamique. Elles se divisent en trois groupes. Le premier comprend le Conseil des Gardiens, l'Assemblée des Experts, et le Conseil du Discernement. Le Conseil des Gardiens «consists of twelve jurists who determine the compatibility with the shari'a of laws passed by the Parliament.⁵⁹» Si une loi est jugée contraire à la loi islamique, le Conseil renvoie le texte de loi au Parlement afin que les députés modifient le texte. Autrement dit, le Conseil détient un droit de veto sur toute loi votée au Parlement. L'Assemblée des Experts est constituée de 86 clercs élus par les électeurs pour huit ans qui sont chargés d'élire un des leurs comme Guide Suprême. Enfin, le Conseil du Discernement, composé de 31 membres, détient un rôle consultatif auprès du Guide Suprême, et joue également un rôle de médiation lorsqu'un conflit intervient entre le Parlement et le Conseil des Gardiens.

Le second groupe est un ensemble d'institutions religieuses, non mentionnées dans la Constitution et sans statut légal, chargées de maintenir la religiosité du régime. Il est composé notamment des Représentants du Guide, qui sont des «commissaires cléricaux» détachés par le Bureau du Guide et chargés de renforcer l'autorité de Khomeiny auprès des ministères et institutions clés du régime, ainsi qu'auprès des organisations révolutionnaires et religieuses,⁶⁰ de l'Association des Leaders de la Prière du Vendredi, ou encore des nombreuses associations islamiques. Ces organisations rendent de nombreux services au régime, notamment en sauvegardant l'islamisation de l'éducation supérieure, en prévenant tout déviationnisme ou encore en vérifiant l'islamité des bureaux gouvernementaux.⁶¹ Il existe enfin un troisième ensemble d'institutions, les *Nehads* (ou fondations révolutionnaires), subdivisées en trois catégories : publiques, privées, et islamiques. Ces fondations - officiellement à vocation caritative - bénéficient d'une grande autonomie, et ce bien qu'étant

⁵⁹ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 59.

⁶⁰ Ibidem, p. 48.

⁶¹ Moslem, Mehdi, *op. cit.*, p. 34.

financées par l'État.⁶² Elles possèdent en outre un poids économique et social qui s'étend au-delà des frontières de l'Iran. Leurs dirigeants, tous membres de l'élite politique, sont unis par «a common desire to promote the revolutionary Islamic system and its values by and all means possible, including repression.⁶³»

Deux exemples illustrent les rapports entre les institutions classiques et les institutions révolutionnaires. Nous avons vu précédemment que le Conseil des Gardiens possède un droit de veto sur toute loi votée au Parlement (ou *Majilis*) si celle-ci est jugée contraire à la loi islamique. Il constitue à la fois une Chambre Haute et une (quasi) Cour Suprême.⁶⁴ Il a le pouvoir par exemple de rendre illégitime (au regard de la sharia) certains candidats dans le cadre des élections au Parlement, à la Présidence, ou encore à l'Assemblée des Experts, si ces candidats ne paraissent pas assez fidèles au régime. Selon la Constitution, sans l'existence du Conseil des Gardiens, l'assemblée est dénuée de toute souveraineté. Ainsi, la validité des lois votées par le pouvoir législatif dépend en dernière instance de l'interprétation qu'en font les douze membres du Conseil des Gardiens, garant de l'islamité du régime.⁶⁵ Par ailleurs, contrairement à un régime républicain classique, c'est le Guide Suprême et non le Président qui est la plus haute autorité de l'État en Iran (Article 113 de la Constitution). Ses pouvoirs sont étendus : il est notamment le chef des forces armées et est le seul à pouvoir déclarer la guerre ou faire la paix (Article 110). Comme le souligne Olivier Roy, le Guide (ou l'imam) est de plus juridiquement «le chef de la communauté musulmane toute entière (*Oumma*), il n'est donc pas tenu d'être iranien, contrairement au Président de la République qui doit être de nationalité et d'ascendance paternelle iranienne.⁶⁶» Ainsi, le pouvoir politico-religieux du Guide, obtenu grâce à son charisme, à ses connaissances religieuses et par la volonté de Dieu,

⁶² Seul le Guide détient un droit de regard sur leurs activités.

⁶³ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁴ Ibidem, p. 59.

⁶⁵ Takeyh, Ray, *op. cit.*, p. 25.

⁶⁶ Roy, Olivier, «Une théocratie constitutionnelle : les institutions de la République islamique d'Iran», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, p. 329.

surpasse le pouvoir d'un Président élu au suffrage universel. La souveraineté, ultimement, est donc d'essence divine plutôt que d'essence démocratique.⁶⁷ Surtout, le Guide Suprême est théoriquement le chef de tous les Musulmans, sans distinction de citoyenneté ou d'appartenance à telle ou telle branche de l'Islam, ce qui lui confère une autorité politique et religieuse supranationale qui rejette *de facto* la légitimité des autres chefs d'État du système.

2.2 POUVOIR INFORMEL

Parallèlement à cette structure formelle du pouvoir caractérisée par la dualité institutions révolutionnaires/institutions républicaines et par le haut patronage du Guide, il existe une structure de pouvoir informelle, organisée selon quatre «anneaux de pouvoir» concentriques «that increase in size from the inner to the outer circles and that interact to varying degrees.⁶⁸» Le premier anneau central comprend les «*Patriarches*». Ce groupe est l'organe de prise de décision le plus puissant de la République Islamique d'Iran, ses membres appartenant aux branches exécutives, judiciaires et législatives du pouvoir et étant les plus influents clercs du régime : on les retrouve à la fois au sein d'institutions formelles, comme le Conseil des Gardiens et l'Assemblée des Experts, et dans des centres de pouvoir plus informels, comme la Société des Enseignants du Collège Théologique de Qom. Les patriarches n'appartiennent pas nécessairement aux rangs les plus élevés du clergé chiite, la plupart des clercs étant avant tout quiétistes et majoritairement défavorables à la théorie du *velayat-e faqih* de Khomeiny. Sont membres de ce premier anneau de pouvoir le Guide Suprême, le Président du Majilis, le Président de la République ou encore le Directeur de la fondation de l'Imam-Reza. Naturellement, il n'existe pas de

⁶⁷ Milani, Mohsen M., «The Evolution of the Iranian Presidency: From Bani Sadr to Rafsanjani», *British Journal of Middle Eastern Studies*, 20 (1), 1993, p. 86.

⁶⁸ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 7.

procès verbaux des réunions des patriarches du régime consultables : nous nous contenterons ici d'évaluer leur influence probable sur la PER.

Le second anneau de pouvoir est composé de hauts fonctionnaires et d'administrateurs, de technocrates occupant des postes clés, des gouverneurs de provinces, ou encore des maires des grandes villes. Le troisième anneau, qui constitue la base du régime, inclut les responsables des institutions révolutionnaires, des forces de sécurité (le Corps des Gardiens de la Révolution, par exemple), et des médias. Enfin, le quatrième anneau est composé d'anciens décideurs ou de groupes d'«opposition», positionnés entre le régime et la société civile.

2.3 LES FACTIONS POLITIQUES AU SEIN DU RÉGIME

Le clergé khomeyniste n'est pas un tout unifié mu inconditionnellement par la parole du Guide. En fait, comme le souligne Mehdi Moslem,

Khomeini's simple emphasis on the islamicity of the regime did not provide sufficient guidelines to determine the specific policies of the state, that is, its sociocultural policies, the nature of the economic system, and its foreign policy orientation.⁶⁹

Les différences d'orientation politique se font jour principalement après la victoire définitive du clergé khomeyniste en 1983, au terme d'une lutte armée qui l'a vu triompher des libéraux nationalistes, puis des islamo-marxistes.⁷⁰ Initialement, la division factionnelle s'est opérée au sein du Parti de la Révolution Islamique (PRI),⁷¹

⁶⁹ Moslem, Mehdi, *op. cit.*, p. 47.

⁷⁰ Digard, Jean-Pierre, Hourcade, Bernard, et Yann Richard, «Chapitre VI : La révolution iranienne», dans *L'Iran au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1996, pp. 155-189.

⁷¹ Akhavi, Shahrough, «The Ideology and Praxis of Shi'ism in the Iranian Revolution», *Comparative Study in Society and History*, 25 (2), April 1983, p. 217.

la structure qui durant l'ascension au pouvoir de Khomeiny a permis de regrouper ses fidèles et d'organiser l'action politique, principalement dans les assemblées électorales.

Il n'existe pas cependant dans la littérature politique occidentale sur l'Iran de consensus quant à la nature des divisions factionnelles au sein de l'élite politique iranienne. Habituellement, les auteurs évoquent l'opposition entre «Ultras» et «Modérés».⁷² Il s'agit malgré tout d'une représentation extrêmement simplifiée du paysage politique iranien, et, comme le souligne Eric Hooglund, la recherche de «Modérés» sous le règne de Khomeini est de toute manière quasiment vouée à l'échec⁷³. Plus récemment, Ray Takeyh a distingué, de manière plus sophistiquée, trois factions rivales : les Conservateurs, les Pragmatiques, et les Réformistes.⁷⁴ Cette division entend présenter à un lecteur occidental et dans des termes qui lui sont intelligibles les différentes factions politiques iraniennes. Elle a le mérite de mettre l'accent sur la complexité des relations «inter-factionnelles», mais il nous semble plus pertinent d'envisager la question des luttes de factions dans le cadre de catégories aussi proches que possible de celles utilisées par les Iraniens eux-mêmes, et ce dans un souci de recherche d'authenticité, autrement dit afin de «recréer» autant que possible «l'atmosphère» de la politique domestique iranienne.

Trois factions composent le paysage de la politique iranienne pendant la période Khomeiny : la droite traditionaliste, la droite moderniste, et la gauche islamique.⁷⁵ Elles diffèrent en fonction des enjeux suivants :

⁷² Par exemple, dans: Akhavi, Shahrugh, *op. cit.*, pp. 195-221; Hunter, Shireen T., «Iran and the Spread of Revolutionary Islam», *Third World Quarterly*, 10 (2), April 1988, pp. 730-749; Ramazani, R.K., «Chapter 3: Iran's Export of the Revolution: Politics, Ends, and Means», dans, Esposito, John L., *op. cit.*, pp. 40-62.

⁷³ Hooglund, Eric, «The Search for Iran's "Moderates"», *MERIP*, No. 144, January/February 1987, pp. 4-6.

⁷⁴ Takeyh, Ray, Chapter 2: «Conservatives, Pragmatists, and Reformers», *op. cit.*, pp. 31-58.

⁷⁵ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, pp. 11-21.

2.3.1 La gouvernance islamique

La droite traditionaliste développe une vision orthodoxe de la jurisprudence islamique; ses membres estiment que le Coran et la Sunna – c'est-à-dire l'ensemble des actes du Prophète Mahomet – fournissent suffisamment d'indications pour mener une bonne gouvernance islamique. Dans cette optique, l'objectif de la révolution devrait être la mise en œuvre des préceptes contenus dans le Livre Saint et dans la Sunna, la République Islamique devant s'adapter à la jurisprudence chiite. La droite moderniste et la gauche islamique sont quant à elles en faveur d'une vision dynamique de la jurisprudence islamique. Les Musulmans vivent, selon elles, à une époque différente de celle du Prophète et doivent surmonter des difficultés qui ne sont pas prévues dans le Coran et la Sunna, qui demeurent cependant de solides bases pour gouverner la République Islamique. Il est donc nécessaire dans cette perspective de réinterpréter continuellement la sharia et de produire de nouveaux décrets. Il s'agit en fait d'adapter la jurisprudence aux besoins de la révolution et de mettre l'accent sur la dimension révolutionnaire de la République Islamique.

2.3.2 L'économie et la société

Aux niveaux économique et social, la droite traditionaliste est la championne de la défense de la propriété privée et s'oppose à l'intervention de l'État dans la régulation des relations économiques. Elle est de plus en faveur d'une stricte application de la sharia dans la sphère socioculturelle. La droite moderniste soutient plutôt une économie mixte, privilégiant la nationalisation des industries domestiques tout en reconnaissant la propriété privée. Comme la gauche islamique, elle possède une vue plus «libérale» au niveau social. Cependant, la gauche islamique s'en distingue par une vision économique étatiste et redistributive.

2.3.3 La politique étrangère

Enfin, la droite traditionaliste et la droite moderniste privilégient une politique étrangère pragmatique, qui n'exclut pas le compromis avec les États-Unis sur certains points. L'accord sur l'achat d'armes américaines en 1986 dans le cadre de l'affaire Iran-Contra⁷⁶ illustre cette politique. La droite moderniste prêche de plus l'extension de la révolution par l'exemple,⁷⁷ la réussite du modèle politique, économique et social de la République Islamique ne pouvant qu'inciter les autres élites musulmanes à l'étranger à effectuer des réformes sur le même modèle. Il s'agit d'une politique «prométhéenne» ou de subjugation, la République Islamique devenant le phare du monde musulman,⁷⁸ et également d'une politique à long terme si l'on considère que l'Iran, après la fin de son conflit avec l'Irak, doit reconstruire ses infrastructures civiles et économiques avant de pouvoir espérer s'afficher comme un modèle à suivre..

La gauche islamique, quant à elle, est en faveur de l'extension de la révolution et refuse tout compromis avec les deux superpuissances. Elle est très proche de la vision de Khomeiny : «Ni Est, ni Ouest, seulement la République islamique», c'est-à-dire d'une politique de non-alignement de l'Iran sur l'une ou l'autre des superpuissances.⁷⁹ Elle favorise, suivant la conjoncture, une guerre révolutionnaire et une politique de subversion.⁸⁰

⁷⁶ En 1986, l'Iran a acheté des armes au «Grand Satan» américain. Les revenus de cette vente ont permis à la CIA de financer la contre-révolution au Nicaragua.

⁷⁷ Voir la section 3.3.

⁷⁸ Nous verrons dans le chapitre suivant que l'Arabie Saoudite revendique également ce titre.

⁷⁹ Hooglund, Eric, «Iran and the Gulf War», *MERIP*, No. 148, September/October 1987, p. 18.

⁸⁰ L'idéalisme des fins ne préjuge pas du pragmatisme des moyens.

Nous constatons donc que l'élite politique cléricale demeure fidèle à l'Ayatollah Khomeiny, mais qu'elle est divisée en trois factions. Ces factions ne constituent pas des partis classiques, c'est-à-dire des associations «reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leur militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensemble,⁸¹» mais plutôt des types dans lesquels il est possible de regrouper des individus et des groupes en fonction de leurs idées politiques connues, et au sein desquelles n'existe aucun «concurrent charismatique» individuel au Guide.

2.4 LES FORCES DE SÉCURITÉ

Entre 1979 et 1989, le régime islamique a mis en place un système de contrôle social qui s'appuie sur une armée révolutionnaire, le Corps des Gardiens de la Révolution, sur des groupes paramilitaires, le *Bassidje*, et sur des cours de justice parallèles, les Comités Révolutionnaires Islamiques.

2.4.1 Le Corps des Gardiens de la Révolution Islamique (CGRI), ou *Pasdarans*

Comme le souligne Wilfried Buchta, le CGRI «is among the most autonomous power centers in Iran, and it has resisted subordination to any civilian authority, from the presidential executive to the clerical control apparatus embodied in the supreme leader's representatives.⁸²» L'article 150 de la Constitution iranienne de 1979 nous indique que «the Corps of Guards of the Islamic Revolution, established in the early

⁸¹ Weber, Max, *op. cit.*, p. 371.

⁸² Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 70.

days of the Revolution, is to be maintained in order that may continue in its role of guarding the Revolution and its achievements.⁸³» Mais les Gardiens de la Révolution assument également une autre fonction, qui nous intéresse particulièrement ici : il s'agit d'une armée idéologique dont l'objectif est d'étendre la souveraineté de la loi divine à travers le monde.⁸⁴ Autrement dit, les *Padarans* ont le mandat à la fois de réduire l'opposition au régime – particulièrement les groupes islamo-marxistes comme les Fedayins ou les Moudjahiddins du Peuple, mais aussi les minorités Kurdes – ainsi que de porter à l'étranger le combat révolutionnaire.

2.4.2 Le *Bassidje*⁸⁵

Le *Bassidje*, «milice» islamiste assistant les gardiens de la Révolution dans leurs opérations militaires ou policières, est issu du chaos né de l'invasion irakienne de septembre 1980. Le Guide déclare à cette occasion la «levée en masse», appelant à l'établissement «d'une armée de millions» pour contrer les armées de Saddam Hussein. Le *Bassidje*, qui est théoriquement sous le contrôle des Gardiens de la Révolution, représente certes le peuple en arme, mais sa création et l'utilisation de ses membres nous indique surtout que les élites révolutionnaires sont déterminées à sacrifier des classes d'âge entières si la survie de la révolution l'exige. Ses membres sont recrutés parmi les populations jeunes et peu scolarisées des quartiers pauvres des grandes villes ou des campagnes, souvent des garçons âgés entre 11 et 17 ans,⁸⁶ et sont lancés en des vagues d'attaques suicides contre les positions irakiennes ou à travers les champs de mines, la Foi et le zèle révolutionnaire étant sensés compenser l'absence d'équipements lourds et un commandement militaire incompetent. Il serait

⁸³ L'article reconnaît la légalité constitutionnelle du décret personnel du Guide créant précédemment (le 5 mai 1979) la naissance des Pasdarans.

⁸⁴ Introduction à la Constitution, p. 22.

⁸⁵ Littéralement, «La mobilisation».

⁸⁶ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 66.

cependant inexact de présenter les membres du *Bassidje* comme des «Fous de Dieu». Les motifs qui guident leurs actions sont en réalité multiples. Comme le souligne Farhad Khosrokhovar, il existe trois types d'adhérents au *Bassidje*.⁸⁷ Le premier groupe est certes constitué de jeunes désespérés, désabusés par la vie terrestre, qui voient dans le martyr pour la révolution une voie vers leur salut et l'avènement d'une vie meilleure au paradis. Le second groupe est constitué cependant d'adolescents qui voient dans la guerre plutôt un «rite de passage» et la possibilité de s'émanciper de la tutelle parentale. Le troisième groupe, enfin, voit dans le *Bassidje*, dans le contexte d'une économie ravagée par la guerre et la corruption, la possibilité de s'élever socialement et d'obtenir un salaire régulier tout en pouvant à terme exercer des postes à responsabilités.

2.4.3 Les Comités Révolutionnaires Islamiques (CRI)

Les Comités se constituent au début de la révolution et sont des «groups of Islamists that sprouted throughout the country in bands of anywhere from a few dozen to several hundred and put themselves in control of something – a piece of land, a city block, an institution, anything at all»⁸⁸ Ils se dotent de pouvoirs dans le domaine de la justice, des mœurs ou de la sécurité, et agissent de manière incontrôlée en pourchassant et éliminant, après une parodie de procès, tout individu ayant un comportement «non islamique», particulièrement les femmes «occidentalisées». Les Comités occupent des fonctions d'auxiliaires de police, notamment dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.⁸⁹ Leur existence montre l'ébullition sociale qui préside aux premiers jours de la révolution, et leur reconnaissance par le gouvernement la volonté de ce dernier d'assurer un contrôle serré des mœurs dans la population.

⁸⁷ Khosrokhovar, Farhad, *Les nouveaux martyres d'Allah*, Paris, Champs/Flammarion, Réédition 2003, pp. 126-128.

⁸⁸ Pollack, Kenneth M., *op. cit.*, p. 150.

⁸⁹ Buchta, Wilfried, *op. cit.*, p. 65.

Après cette présentation des différents réseaux de pouvoir et des multiples acteurs qui composent le système politique iranien, nous allons dans le chapitre suivant tenter de comprendre quelles relations causales peuvent être avancées entre l'échec de la PER et la politique interne iranienne.

CHAPITRE III

PER ET POLITIQUE DOMESTIQUE

L'objectif de ce chapitre est de comprendre quels facteurs politiques domestiques peuvent expliquer l'échec de la PER. Dans ce but, nous présenterons en détail les trois aspects de la PER que nous avons identifié (guerre révolutionnaire, politique de subversion, extension de la révolution par l'exemple) pour, dans chaque cas, dégager des relations causales plausibles entre la politique domestique iranienne et l'échec de la mise en œuvre de la PER. Bien sûr, notre intention n'est que de présenter les facteurs qui nous paraissent essentiels car, comme le souligne Robert Gilpin,

it is impossible to formulate in a systematic and exhaustive fashion the domestic determinants of the foreign policies of states. There simply are too many variables: personalities, national character, social structure, economic interests, political organization, etc.⁹⁰

3.1 LA GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE

La guerre révolutionnaire s'inscrit essentiellement dans le cadre de la première guerre du Golfe, ou guerre Iran-Irak. Dans un premier temps, nous présenterons les différentes phases du conflit, puis nous nous intéresserons à ses implications légales. Par la suite, nous examinerons l'impact des divisions factionnelles sur la conduite de la guerre et sur l'économie de guerre, en tentant d'établir des relations causales entre ces divisions, la marginalisation des soldats professionnels, le type de politique économique étatique, et l'échec de la guerre révolutionnaire.

⁹⁰ Gilpin, Robert, *op. cit.*, p. 96.

3.1.1 Les différentes phases

L'énumération des différentes phases du conflit permet d'établir des balises temporelles qui nous seront utiles dans ce chapitre, ainsi que dans le chapitre 4. Nous pouvons ainsi distinguer huit phases successives.⁹¹ Dans un premier temps, en septembre et octobre 1980, Saddam Hussein décide d'envahir la province du Khouzestan, également appelée Arabistan, qui représente 70% de la production pétrolière iranienne.⁹² L'offensive est rapidement stoppée et intervient une seconde phase, de novembre 1980 à septembre 1981, qui voit l'enlisement du conflit, avant que l'armée iranienne déclenche la troisième phase de la guerre et mène à bien, du 28 septembre 1981 à juin 1982, la reconquête de son territoire. La quatrième phase est déterminante puisque le 13 juillet 1982 les troupes iraniennes, suivant les ordres du Guide, entrent en Irak, sans toutefois obtenir une victoire décisive. Jusqu'en février 1984, c'est l'impasse. À partir du printemps 1984 – cinquième phase du conflit –, nous pouvons parler d'internationalisation du conflit, puisque l'extension de la zone de guerre aux routes maritimes internationales et l'augmentation du nombre de navires endommagés par des missiles irakiens ou iraniens, entraînent l'arrivée de bâtiments de guerre occidentaux chargés d'escorter les super pétroliers, des terminaux du Golfe jusqu'au Détroit d'Ormuz. La sixième phase est illustrée par la prise de la péninsule de Fao par les troupes iraniennes, en février 1986, la ligne de front se rapprochant dangereusement des villes koweïtiennes et saoudiennes, désormais à portée des missiles iraniens. Inquiets, les États du Golfe recherchent sans succès de juillet 1987 à janvier 1988 - septième phase - de trouver une solution négociée au conflit, tandis que le gouvernement Reagan décide de s'impliquer d'avantage dans la

⁹¹ Nonneman, Gerd, «Chapter 8: The Gulf States and the Iran-Iraq War: Pattern, Shifts and Continuities», dans Potter, Lawrence G, et Gary S. Sick (eds), *Iran, Iraq, and the Legacies of War*, New York, Palgrave MacMillan, 2004, pp. 174-186.

⁹² Digard, Jean-Pierre, Hourcade, Bernard, et Yann Richard, *op. cit.*, p. 232.

région en permettant aux pétroliers koweïtiens de battre pavillon américain. Enfin, en février 1988, c'est l'escalade militaire. Une pluie de missiles s'abat sur les villes iraniennes et les centres économiques, et ce parallèlement aux revers militaires et à la retraite subséquente des armées iraniennes chassées d'Irak. La République Islamique étant menacée de disparaître, Khomeiny est contraint d'accepter un cessez-le-feu en août 1988.

Autrement dit, au terme d'une guerre qui aura duré huit années, les deux belligérants se retrouvent, à l'été 1988, sur les mêmes positions qu'en septembre 1980.

3.1.2 Aspects légaux

Khomeiny renouvelle le concept de la guerre – ou djihad – pour les besoins de la PER et lui donne son sens contemporain dans la doctrine chiite duodécimaine.⁹³ Selon lui, il existe deux guerres légales : en premier lieu, la conquête du monde – ou *djihad offensif* - destinée à étendre la justice de Dieu sur terre et à transmettre Sa parole, entreprise qui nécessite la présence obligatoire de l'Imam ou de quelqu'un mandaté par lui, le djihad apparaissant comme «an unconditional duty incumbent of every individual Muslim, who has to do his utmost to correct other Muslims' wrongful behaviour»,⁹⁴ en second lieu, un *djihad défensif*, mis en œuvre non seulement pour la défense de la Communauté islamique, donc la défense de tous les Musulmans, mais aussi pour sauvegarder l'indépendance de l'Iran et se prémunir contre les attaques des puissances étrangères.

⁹³ Duodécimain: qui se réclame du Douzième Imam.

⁹⁴ Gieling, Saskia, *op. cit.*, p. 42.

Khomeiny, pour poursuivre légalement l'effort de guerre sur le territoire irakien, doit adapter la loi islamique aux besoins de la guerre révolutionnaire, ce qui exige une redéfinition appropriée du concept de djihad défensif. L'offensive du 13 juillet 1982 a clairement pour objectif la destitution de Saddam Hussein⁹⁵ et, sans doute, l'instauration d'une «République Islamique d'Irak», voire d'une «République Islamique Unie» basée sur la fusion des deux États.⁹⁶ Or, ce type d'offensive nécessite légalement la présence de l'Imam, ou de quelqu'un mandaté par lui. Khomeiny, malgré son prestige, ne peut raisonnablement convaincre les Iraniens (ni lui-même) qu'il est l'envoyé de l'Imam. Il s'efforce donc de transformer en guerre légale – et donc en guerre défensive – ce qui apparaît comme une pure agression territoriale. Ainsi, l'attaque est effectivement présentée comme un acte de défense de la Communauté islamique. Saddam Hussein, athée et allié aux Occidentaux, mettrait en péril par son ambition «impérialiste» l'existence de l'unique forme légitime de gouvernement aux yeux de Khomeiny : la République islamique.

Comme la droite moderniste et la gauche islamique, le Guide est donc en faveur d'une vision dynamique de la jurisprudence islamique. La guerre entre l'Iran et l'Irak est pour Khomeiny un combat existentiel, une guerre absolue, c'est-à-dire, pour reprendre Clausewitz, «qu'il ne peut y avoir de trêve dans l'action et qu'aucune pause ne peut intervenir avant la défaite de l'un d'entre eux.⁹⁷» Pour le Guide, la guerre révolutionnaire permet l'accomplissement d'une *idée*, l'instauration d'un régime à ses yeux légitime en Irak. Cette guerre revêt cependant une autre dimension. Pour Ali Khomeineï, élu Président en 1981 et futur Guide Suprême, et Hashemi Rafsandjani, Président du Parlement et futur Président de la République, l'objectif de la guerre est

⁹⁵ Chubin, Shahram, «La conduite des opérations militaires dans le conflit Iran-Irak», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, p. 303.

⁹⁶ Cette idée fera fantasmer des auteurs américains proches du Pentagone, notamment Tom Clancy. Lire *Executive Orders*, New York, Berkley, 1997, 1376 pages.

⁹⁷ Clausewitz, Carl von, *De la guerre*, Paris, Perrin, Édition abrégée de 1999, p. 295.

plutôt d'assurer la *sécurité* du régime islamique en Iran.⁹⁸ Il ne s'agit donc pas pour ces deux Patriarches d'une guerre révolutionnaire, mais d'une entreprise de sécurisation de la frontière occidentale de la République Islamique. La ferveur guerrière au sein des élites n'implique donc pas une vision commune quant aux objectifs ultimes du conflit. C'est en fait la coïncidence entre les objectifs de sécurité et les objectifs d'extension de la révolution qui impulse l'élan nécessaire à la poursuite de la guerre.

3.1.3 Les divisions internes face à la poursuite de la guerre en Irak

Le «parti pro-guerre» est donc divisé en deux. D'un côté, nous retrouvons le Guide Suprême, la plupart des membres du PRI et la gauche islamique en générale, ainsi que la majeure partie des membres du Corps des Gardiens de la Révolution.⁹⁹ Pour eux, la guerre est révolutionnaire. L'objectif militaire est de détruire les forces armées irakiennes, l'objectif politique d'instaurer un nouveau régime en Irak, et l'objectif métaphysique de réaliser la volonté de Dieu sur Terre. Cette triple ambition n'est pas partagée, d'un autre côté, par une partie des Patriarches du régime qui ne voit dans la guerre que la réalisation d'objectifs sécuritaires, notamment la protection de la révolution et de ses acquis. Cette guerre «sécuritaire» n'exclut certes pas le renversement de Saddam Hussein, mais son ambition demeure plus limitée, et elle n'exclut pas le compromis.

Si les divisions factionnelles nous montrent que l'élite politique est effectivement partagée, elles n'entrent pas ou peu en compte dans le processus de prise de décision qui mène à la guerre ou à la paix. En effet, nous venons de voir que les figures principales de la droite traditionaliste, notamment Ali Khomeineï, et de la droite

⁹⁸ Ramazani, R.K., *op. cit.*, p. 75.

⁹⁹ Buchtam Wilfried, *op. cit.*, pp. 67-71.

moderniste, par exemple Rafsandjani, sont vivement en faveur de la poursuite des combats. Ce qui nous indique d'un côté qu'il existe peut-être un consensus chez les Patriarches du régime, ou tout du moins qu'une majorité d'entre eux est favorable à la guerre, mais aussi d'un autre côté que l'on ne peut fonder l'analyse de l'échec de la PER par la guerre révolutionnaire sur l'analyse des divisions factionnelles. Ces factions nous semblent plutôt des catégories significatives, qui permettent de classer en fonction de certains thèmes les acteurs individuels de la politique interne iranienne, mais l'appartenance à l'une d'entre elles ne permet pas de prédire le comportement de ses membres individuels.

3.1.4 Les dissensions au sein de l'appareil militaire

Nous ne prétendons pas ici restituer l'ensemble du processus de décision militaire. Nous ne souhaitons que comprendre quelles sont les sources politiques du manque d'unité au sein de l'appareil militaire et quelles sont les conséquences de ce manque d'unité sur l'échec de la guerre révolutionnaire.

Le clergé et les Pasdarans ont été déterminants dans la mobilisation qui a abouti à l'échec de l'offensive de Saddam Hussein de septembre 1980. Seule organisation bénéficiant d'un réseau de connivence national, le clergé a pu par l'intermédiaire des mosquées et des comités révolutionnaires recruter et acheminer sur le front des dizaines de milliers de volontaires du *Bassidje*, qui sous le commandement des Pasdarans ont stoppé net l'invasion irakienne. Cette réussite de l'armée idéologique du régime islamique, qui est l'œuvre à la fois du courage des combattants mais aussi – nous en reparlerons plus loin – de l'incompétence du commandement irakien, va peser lourd dans la suite des opérations militaires iraniennes puisqu'elle popularise une forme de combat axée sur l'utilisation massive des vagues d'assaut humaines.

Deux faits illustrent l'échec de la PER par la guerre révolutionnaire. Premièrement, les opérations d'envergure (c'est-à-dire qui ont lieu à l'échelle du front) bénéficient d'une meilleure préparation, et donc de meilleures conditions de réussite, lorsque les professionnels de l'armée participent à l'élaboration des plans d'attaque. Ainsi, la conquête de la péninsule de Fao en Février 1986 réussit-elle notamment du fait de la présence des officiers généraux de l'armée régulière dans la définition et la mise en œuvre du plan de bataille.¹⁰⁰ Deuxièmement, les opérations orchestrées par les seuls Pasdarans ne sont jamais décisives et comportent un coup humain exorbitant. Les nombreuses «offensives finales» décrétées par Khomeiny se sont heurtées aux défenses irakiennes, notamment à partir de la cinquième phase du conflit. Ainsi, les attaques par vague humaine parviennent parfois à percer les lignes irakiennes, mais le manque de coordination constaté avec les forces motorisées de l'armée régulière et la volonté des Pasdarans de s'attribuer seuls les honneurs du combat interdisent la réussite à grande échelle d'une telle tactique.¹⁰¹

La fragmentation de l'appareil militaire et la dualité Pasdarans/armée régulière est institutionnalisée par la formation, après un vote au Parlement en novembre 1982, du Ministère des Pasdarans,¹⁰² l'armée régulière demeurant «aux ordres» du Ministère de la Défense.¹⁰³ Cette dissension illustre la logique interne de la République Islamique et le dédoublement constaté des institutions, ainsi que la volonté des membres du PRI, majoritaires au *Majilis* et des Gardiens de la Révolution eux-mêmes de prendre le contrôle des opérations sur le terrain et de remplir leurs objectifs révolutionnaires. À terme, il s'agit d'intégrer l'armée régulière et de ne disposer que d'une armée idéologique, dont la mission constitutionnelle est –

¹⁰⁰ Karsh, Ephraim, *op. cit.*, p. 48.

¹⁰¹ Pollack, Kenneth M., *op. cit.*, pp. 194-195.

¹⁰² Katzman, Kenneth, «The Pasdarans: Institutionalization of Revolutionary Armed Forces», *Iranian Studies*, 26 (3/4), Summer/Autumn 1993, pp. 393-395.

¹⁰³ Karsh, Ephraim, *op. cit.*, p. 39.

rappelons-le - d'étendre la loi islamique à l'étranger,¹⁰⁴ et donc d'y étendre la révolution. Autrement dit, les défenseurs de la guerre révolutionnaire voient dans l'armée régulière non un partenaire mais un obstacle. Considérant que cette dernière détient un savoir-faire dans l'art de la guerre que le zèle – ou le fanatisme - révolutionnaire ne saurait remplacer, et qu'elle a acquis l'expérience du combat dans les années 1970 sur des théâtres d'opérations voisins, notamment à Oman en 1973, un meilleur choix tactique de la part des khomeynistes aurait été d'intégrer constamment son expertise dans la définition et la mise œuvre de la guerre révolutionnaire.

La relation de causalité entre la marginalisation de l'armée régulière et l'échec de la PER par la guerre n'est cependant pas complètement concluante, car au-delà des querelles entourant la planification des opérations nous devrions également considérer plus en détail l'impact de la qualité de l'armement, du terrain et du climat, le moral des troupes et, si nous poussons le raisonnement jusqu'au bout, la qualité de la Foi des combattants. Le cadre de notre mémoire ne nous permet pas cependant de développer ces aspects. Nous nous contenterons de souligner ici que la division de l'appareil militaire et la marginalisation régulière des professionnels de la guerre pour des motifs politiques rendent difficile l'obtention d'une victoire définitive contre les troupes irakiennes et la réalisation des objectifs de la guerre révolutionnaire.

3.1.5 Économie de guerre

Entre 1979 et 1989, l'économie iranienne est essentiellement axée sur l'exploitation et la vente des ressources pétrolières. Le pétrole représente environ 90% des exportations et 55% des recettes de l'État,¹⁰⁵ et le gouvernement iranien souhaite

¹⁰⁴ Algar, Hamid, *op. cit.*, pp. 22-23.

¹⁰⁵ Coville, Thierry, *L'économie de l'Iran islamique : entre ordre et désordres*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 19.

s'appuyer sur ses ressources en hydrocarbures pour atteindre dans un avenir proche l'autosuffisance économique. L'État est par ailleurs à la fois le propriétaire de la rente pétrolière et l'investisseur principal du pays, et les successives vagues de nationalisation qui ont suivi la révolution ont remis entre ses mains environ 70% du contrôle de l'activité économique.¹⁰⁶ Autrement dit, la politique économique varie en fonction du budget de l'État, qui varie lui-même en fonction des aléas du prix du baril de brut de pétrole.

3.1.5.1 Les factions et le pouvoir de dépenser

L'État iranien mène une politique clientéliste, dans le but de s'assurer de la fidélité des groupes socio-économiques favorables au régime islamique. Il investit ainsi dans le développement des infrastructures électriques dans les zones rurales, qui fournissent une partie des volontaires du *Bassidje*, tout en ménageant les marchands du bazar, alliés historiques du clergé chiite.¹⁰⁷ Mais pour comprendre plus précisément quels facteurs économiques influent sur l'échec de la guerre révolutionnaire, nous devons encore une fois ouvrir la «boîte noire» de l'État.

Les dépenses budgétaires illustrent les rapports de force factionnels existant au sein de la politique iranienne. La gauche islamique demeure majoritaire au Parlement et, en fonction de ses positions économiques et politiques,¹⁰⁸ permet par l'intermédiaire du *Majilis* la redistribution de fonds vers sa clientèle politique, essentiellement les populations urbaines paupérisées et celles les campagnes. La droite traditionaliste, qui bénéficie d'un ardent défenseur en la personne du Président Ali Khomeineï, favorise quant à elle l'économie de marché libre et la non ingérence de l'État dans l'économie,

¹⁰⁶ *Ibidem.*, p. 23.

¹⁰⁷ Moslem, Mehdi, *op. cit.*, pp. 55-60.

¹⁰⁸ Voir le Chapitre 1, section 2.3.

ce qui permet aux marchands du bazar d'influer sur les décisions présidentielles. Encourageant une économie mixte, la droite moderniste préconise quant à elle la nationalisation des grandes entreprises, dans une logique d'autosuffisance économique, de développement industriel et de rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, et constitue la voix politique des hauts fonctionnaires. Aussi, lorsque nous parlons de l'«activité économique de l'État», nous simplifions à l'extrême une situation beaucoup plus complexe.

Ici, nous pouvons avancer que dans le cadre de la politique domestique les factions possèdent apparemment une réelle capacité d'action au sein des différentes structures de pouvoir, ou plutôt que la somme et la classification des actions individuelles nous laissent penser qu'il en est ainsi. Il faudrait déterminer précisément si les motifs que les individus associent à leurs actions s'inscrivent dans une logique d'appartenance à telle ou telle faction, mais cette enquête dépasse le cadre de notre mémoire.

3.1.5.2 Économie et capacités militaires

Les recettes issues de la rente pétrolière déterminent par ailleurs le «pouvoir d'achat» des décideurs politiques iraniens sur le marché international des armes, et donc de la qualité et de la quantité des forces militaires sur le papier. L'Iran étant isolé diplomatiquement et soumis à l'embargo sur les ventes d'armes, le nombre d'alliés/fournisseurs demeure cependant limité et peu d'États apparaissent disposés à braver l'interdit américain. Selon le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), les principaux fournisseurs de l'Iran pendant la guerre sont la Libye, la Syrie, Israël, Taiwan et l'Afrique du Sud,¹⁰⁹ auxquels il faut ajouter la Chine et la Corée du

¹⁰⁹ SIPRI, «The Iran-Iraq War and the Arms Trade», *Fact Sheet*, March 1984, p.3

Nord,¹¹⁰ grâce auxquelles la République Islamique se dote d'un matériel militaire plus moderne, notamment de missiles de croisière et de systèmes de défense sophistiqués, ainsi que le savoir nécessaire au développement embryonnaire d'une industrie militaire endogène.¹¹¹ Nous verrons dans le chapitre suivant comment les États du Golfe utilisent le pétrole comme arme de guerre.

Nous pouvons avancer que les luttes factionnelles empêchent la concentration de la plus grande partie des ressources budgétaires dans l'effort de guerre révolutionnaire. Les fonds budgétaires disponibles étant limités et distribués en grande partie à des catégories socio-économiques stratégiques dans le but présumé de consolider le consensus social autour du régime islamique, et les recettes de l'État variant par ailleurs en fonction des cours du marché du pétrole, il apparaît en effet impossible de planifier à long terme une politique de financement adéquate pour l'effort de guerre révolutionnaire.

La guerre révolutionnaire, bien qu'étant probablement l'accomplissement d'une *idée* soutenue par le zèle des Pasdarans et du *Bassidje*, ne peut, selon nous, s'effectuer sans l'acquisition des moyens militaires suffisants pour enlever la décision sur le champ de bataille. Autrement dit, si ses forces actuelles permettent à la République Islamique et à la révolution qui l'a portée de bénéficier de la *puissance défensive*¹¹² nécessaire pour survivre et empêcher l'Irak de provoquer la chute de Khomeiny, elles procurent une *puissance offensive*¹¹³ insuffisante pour imposer un changement de

¹¹⁰ Garver, John W., *China and Iran. Ancient Partners in a Post-Imperial World*, Seattle et Londres, University of Washington Press, 2006, pp. 80-82.

¹¹¹ Mistry, Dinshaw, *Containing Missile Proliferation. Strategic Technology, Security Regimes, and International Cooperation in Arms Control*, Seattle et Londres, University of Washington Press, 2003, pp. 141-151.

¹¹² La *puissance défensive* est «la capacité d'une unité politique de ne pas se laisser imposer la volonté des autres». Aron, Raymond, *op. cit.*, p.58.

¹¹³ La *puissance offensive* est «la capacité d'une unité politique d'imposer aux autres sa volonté» Ibidem. p. 58.

régime en Irak par le biais des armes, comme le montrent les désastres militaires de l'année 1988 et le retrait d'Irak des troupes iraniennes.

3.2 LA PER PAR LA SUBVERSION

Nous entendons ici par subversion une entreprise politique qui «se donne pour but de soustraire une population à l'autorité (...) d'un pouvoir établi et de l'intégrer à d'autres cadres, politiques ou militaires, parfois dans et par la lutte,¹¹⁴» et qui est mise en œuvre par une propagande, c'est-à-dire une stratégie de persuasion définie comme «l'ensemble des procédés visant à modifier ou consolider les sentiments, opinions ou convictions¹¹⁵» de la population visée.

Rappelons préalablement que notre démarche n'est que probabiliste car, en dernière analyse, il est difficile de mesurer objectivement l'impact d'une politique de subversion, c'est-à-dire d'affirmer en dehors de tout doute que telle action, jugée subversive, produit tel effet et telle réaction. Par ailleurs, comment déterminer les *capacités de subversion*, c'est-à-dire la liste raisonnée des instruments dont disposent les décideurs iraniens dans l'accomplissement de leur PER par des moyens subversifs? Ceux-ci partagent-ils les mêmes motifs? Agissent-ils de concert ou séparément, et ce dans le cadre d'un système politique iranien polycentrique qui confère une large autonomie aux acteurs? Évaluer quels facteurs domestiques peuvent expliquer l'échec de la PER par la subversion nous oblige à quelques acrobaties probabilistes et n'apportera pas de conclusions définitives, ce qui est dommage dans le cadre de notre mémoire, mais plus encourageant pour des recherches futures.

¹¹⁴ Ibidem, p. 173.

¹¹⁵ Ibidem.

La subversion joue un rôle déterminant dans la PER puisqu'elle est idéalement sensée «bouleverser les esprits» et modifier la loyauté politique des Musulmans du Golfe Persique en faveur de l'idéologie khomeyniste. Autrement dit, elle doit idéalement occasionner une stratification dans les loyautés tribales ou nationales, et créer le sentiment d'un *intérêt communautaire*, de nature panislamique, qui servirait de ciment idéologique et opérationnel aux Musulmans dans leur entreprise de «libération», sous commandement iranien bien sûr. Quels sont les acteurs impliqués, et les méthodes et les instruments employés dans l'accomplissement de cette politique de subversion ?

3.2.1 La PER par la subversion aux moyens d'actes terroristes

Le concept de terrorisme est ambigu.¹¹⁶ Ici, par *terrorisme*, nous entendons «the unpredictable and premeditated use of violence or the threat of violence to achieve identifiable goals.¹¹⁷» L'*acte* terroriste, c'est-à-dire «une action de violence dont les effets psychologiques sont hors de proportion avec les résultats purement physiques¹¹⁸» remplit trois fonctions. Il crée en premier lieu un climat d'insécurité destiné à provoquer la panique, à démoraliser l'ennemi, et à délégitimer l'autorité politique. Il est également porteur d'un message, destiné à affirmer la véracité d'une idée, d'une cause particulière. Enfin, il se réclame d'un droit supérieur, qui le positionne au-dessus de son adversaire.¹¹⁹ Au XXe siècle, il existe trois types distincts de terrorisme : un *type révolutionnaire*, qui s'attaque aux institutions et aux

¹¹⁶ Par exemple, les membres de la Résistance française, pendant la période d'occupation de la France par l'armée allemande (1940-1944), étaient considérés comme des «terroristes» par l'état-major allemand, tandis qu'à leurs yeux ils n'agissaient que dans le but de chasser l'occupant. Le terme «terroriste», équivoque et chargé émotionnellement, n'est utilisé ici que dans le but de faciliter la compréhension du lecteur.

¹¹⁷ Griffiths, Martin, O'Callaghan, Terry, et Steven C. Roach, *op. cit.*, p. 309.

¹¹⁸ Aron, Raymond, *op. cit.*,

¹¹⁹ Huyghe, François-Bernard, *Quatrième guerre mondiale. Faire mourir et faire croire*, Paris, Éditions du Rocher, 2004, pp. 61-63.

cercles de pouvoir, l'acte servant à mobiliser la population autour des objectifs portés par la révolution; un *type territorial*, qui est souvent le fait de mouvements indépendantistes ou anticolonialistes, où l'acte est destiné à chasser un occupant et à lui infliger des dégâts tels que les coûts du maintien d'une présence politique et militaire apparaissent exorbitants par rapport à un retrait; enfin, un *type instrumental*, souvent transnational, l'acte étant destiné à contraindre un gouvernement de cesser telle ou telle politique, donc d'imposer une décision à une autorité politique.¹²⁰

Une première «structure» peut être identifiée : l'Organisation Révolutionnaire Iranienne des Masses de la République Islamique (ORMIRP). Créée en 1979 et dirigée par Muhammad Montazeri, fils de l'Ayatollah Montazeri,¹²¹ elle permet l'envoi de combattants au Moyen Orient, particulièrement au Liban, mais semble peu active. Plus important en revanche est le Conseil de la Révolution Islamique (CORI), plate-forme opérationnelle de différents groupes armés, principalement chiites, qui constituent dans leurs pays ou régions d'appartenance le bras armé de la politique de subversion iranienne. Citons par exemple l'Assemblée Suprême de la Révolution Islamique en Iraq (ASRII), proche du parti chiite irakien al-Dawa («l'appel»), le Front islamique de Libération de Bahreïn (FILB), ou encore le Mouvement de la Révolution Islamique de la Péninsule Arabique (MRIPA). Ces groupes sont entraînés et équipés par les Gardiens de la Révolution. Le Conseil se veut rassembleur et entend montrer l'existence d'une «Internationale Islamique» prête à bâtir un nouvel ordre islamique, et, comme le souligne le Ministre de l'Intérieur Iranien, «we are not an isolated revolution, imprisoned within our borders. We support other Islamic movements in other countries. (...) We feel a responsibility to support these movements¹²²»

¹²⁰ *Ibidem*, p. 69.

¹²¹ Qui sera désigné successeur de Khomeiny, avant de tomber en disgrâce peu avant la mort du Guide.

¹²² Traduit et cité dans: Ramazini, R.K., «Chapter 3: Iran's Export of the Revolution», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 55.

Le CORI chapeaute donc une myriade de groupes islamiques. Nous ignorons si les Gardiens de la Révolution mènent également en leur propre nom des actes de terreur.¹²³ Leur objectif constitutionnel étant en partie d'étendre la loi islamique à l'extérieur de l'Iran, il n'est pas impossible que de telles actions soient entreprises mais nous n'avons pas pu trouver de renseignements concluants à ce sujet. Nous considérerons ici que les groupes affiliés au CORI sont des agents sous-traitant les activités révolutionnaires des Pasdarans.

Politiquement parlant, spécialement dans le cas d'un terrorisme d'État,¹²⁴ l'activité terroriste peut se révéler coûteuse, spécialement si le commanditaire est identifié. La simple existence du CORI ne plaide pas bien sûr en la faveur de la République Islamique, puisqu'il tend à prouver que l'Iran adopte officiellement le terrorisme comme moyen d'action dans le cadre plus large de la PER. Autrement dit, tout attentat ou assassinat perpétré dans des pays du Golfe peut impliquer, aux yeux de leurs gouvernements, que l'Iran est potentiellement ou probablement impliqué à un quelconque degré.

En évoquant le terrorisme comme moyen d'action, nous ne pouvons pas évacuer la question suivante : en quoi le terrorisme est-il un moyen efficace pour mener à bien la PER par la subversion? Autrement dit, comment provoquer par des actes de terreur une stratification des loyautés au sein des populations du Golfe et entraîner chez elles un retournement d'allégeance politique? Comme le souligne R.K. Ramazani, «the practice of exporting the revolution by terrorist acts is as mysterious as its theory is ambiguous.»¹²⁵ Nous pouvons cependant avancer l'hypothèse causale suivante.

¹²³ Le type d'acte terroriste entrepris par ces groupes fera l'objet d'analyses dans le chapitre suivant.

¹²⁴ C'est-à-dire d'un État ayant recours, officiellement ou non, au terrorisme comme moyen dans la poursuite d'objectifs politiques.

¹²⁵ Ramazani, R.K., «Chapter 3: Iran's export of the Revolution: Politics, Ends, and Means», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 53.

L'acte terroriste peut être politiquement efficace s'il pousse les décideurs politiques de l'État visé à prendre des décisions impopulaires,¹²⁶ sous l'effet par exemple de la panique et/ou de la peur.¹²⁷ Par la suite, il s'agit d'exploiter le mécontentement créé en proposant une alternative politique, le khomeynisme dans notre cas, et d'attendre que la population soit suffisamment encline au changement pour orchestrer ultimement un coup d'État, soit indirectement par l'intermédiaire de groupes islamiques endogènes alliés, soit directement en utilisant des combattants Iraniens, les *Pasdarans* par exemple, et instaurer un régime conforme au véritable Islam.

Rien ne nous indique cependant que les attentats commis dans les États du Golfe Persique entre 1979 et 1989, notamment au Koweït le 12 décembre 1983, obéissent à une telle logique. Il faudrait prouver que le CORI a développé une véritable stratégie d'action et est parvenu à coordonner dans un même objectif les activités des groupes islamiques qui le composent. Aucune source, pour le moment, ne nous permet de l'affirmer, ni de l'infirmer, pas plus d'ailleurs que les conclusions des enquêtes menées par les autorités koweïtiennes, qui n'ont pu prouver légalement l'implication des *Pasdarans* dans les attentats de 1983.¹²⁸

Si nous considérons enfin que le terrorisme constitue un moyen d'action véritable dans le cadre de la PER par la subversion, nous pouvons conclure qu'il est inefficace, puisqu'aucun attentat perpétré entre 1979 et 1989 n'a été suivi par des coups d'État mettant en place des Républiques Islamiques «sœurs». Seule la famille régnante de Bahreïn, les al-Khalifa, a été inquiétée par une tentative de putsch, en 1981, mené par

¹²⁶ Impopulaires, c'est-à-dire allant à l'encontre de la volonté de la majorité et pouvant provoquer une réaction de celle-ci.

¹²⁷ À l'image par exemple du gouvernement américain après les attentats de New York et de Washington le 11 septembre 2001.

¹²⁸ Ramazani, R.K., *op. cit.*, p. 44.

le FILB,¹²⁹ dans le but d'instaurer un gouvernement islamique et de provoquer le démantèlement de la base américaine, siège du quartier général de la V^e Flotte.

Bien sûr, les décideurs politiques Iraniens n'appuient pas officiellement la perpétuation d'actes terroristes. Reconnaître le bien-fondé de tels actes reviendrait d'ailleurs à encourager la violence politique en Iran. En effet, entre 1980 et 1982, le régime islamique doit faire face à son propre terrorisme endogène, de type révolutionnaire, qui est le fait essentiellement des Moudjahidines du Peuple, d'inspiration islamo-marxiste. De plus, une telle reconnaissance parachèverait l'isolement diplomatique de la République Islamique.

3.2.2 La PER par la subversion aux moyens de la propagande

La propagande sera considérée ici comme «une action psychologique qui met en œuvre tous les moyens d'information pour protéger une doctrine, créer un mouvement d'opinion et susciter une décision.¹³⁰»

Il existe au sein de la République Islamique des organisations spécialisées dans la propagande et la diffusion du message révolutionnaire iranien. Mentionnons par exemple l'Organisation pour la Propagation de l'Islam (OPI), établie en 1981, qui se veut la voix de la résurgence islamique et qui publie en plusieurs langues des journaux, des livres, des films et des documentaires; le Séminaire Hujjatiyeh, à Qom, développé par l'Ayatollah Montazeri et transformé en école religieuse internationale;

¹²⁹ *Ibidem.*, p. 50.

¹³⁰ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/propagande>, site visité le 12 mai 2008.

les Fondations Andishe et Farabi, théoriquement sous contrôle étatique, qui diffusent la pensée khomeyniste dans 140 pays.¹³¹

Par ailleurs, le Guide Suprême confie une tâche particulière aux diplomates et aux pèlerins Iraniens : celle d'effectuer du *prosélytisme d'État*. Les diplomates, à qui Khomeiny rappelle qu'ils sont les représentants «d'un État Islamique supérieur en puissance et en honnêteté,¹³²» ne sont donc pas seulement des agents officiels de la République Islamique : ils sont également des «prêcheurs», des propagandistes, dont la mission est de créer dans leurs pays de résidence respectifs les conditions nécessaires à la diffusion des idées de la révolution islamique. L'ambassade doit clairement être une vitrine de la République Islamique et l'ambassadeur doit incarner le Musulman «parfait», adopter un comportement exemplaire montrant l'avènement en Iran d'un genre nouveau : l'«Homo Islamicus».

La mission des pèlerins, étroitement encadrés lors du pèlerinage annuel de la Mecque (le Hajj) par le clergé khomeyniste, consiste à faire la promotion des idées révolutionnaires iraniennes auprès de leurs «frères» musulmans et à délégitimer les régimes arabes «pro-occidentaux», en particulier l'Arabie Saoudite. L'utilisation des pèlerins comme instrument de politique étrangère est, dans ce contexte, révolutionnaire puisque le sens accordé au pèlerinage change radicalement : il est politisé et étatisé, c'est-à-dire entrepris dans le cadre d'une activité politique organisée par des agents officiels de la République Islamique.

¹³¹ Rajaei, Farhang, «Chapter 4: Iranian Ideology and Worldview: The Cultural Export of the Revolution», dans Esposito, John L., *op. cit.*, pp. 74-75.

¹³² Khomeiny, Imam, «Discours de l'Ayatollah Khomeiny devant les ambassadeurs, le 6 janvier 1981», dans *L'Imam Khomeiny, la Révolution islamique et le Hajj*, Téhéran, Éditions du Conseil pour la célébration des dix jours de l'Aube, 1984, pp. 19-23.

Nous n'avons pas trouvé de sources nous indiquant si les pèlerins remplissent avec enthousiasme ou par obligation la mission qui leur est confiée.¹³³ Quelle que soit la réponse, le fait est qu'aucune conversion de masse au khomeynisme n'a été enregistrée entre 1979 et 1989 lors du pèlerinage mecquois. La même constatation peut être effectuée partout dans le Golfe Persique. Excepté quelques groupes, ou groupuscules pour être plus précis, principalement au sein des différentes communautés chiites du Golfe, les populations musulmanes sont demeurées sourdes aux nombreux appels de la radio et de la télévision officielles iraniennes. Ce qui nous indique à la fois que les différents organismes de diffusion de la propagande n'ont pas rempli leurs objectifs, et que les clercs étrangers formés en Iran n'ont pas trouvé une audience suffisante.

Il est difficile de déterminer précisément quelles raisons internes expliquent cet état de fait. Nous pouvons avancer qu'un manque de financement empêche sans doute une production et une diffusion efficace à grande échelle des «produits dérivés» de la révolution – tracts, journaux, vidéocassettes, etc. Par ailleurs, si ces productions reflètent les divisions factionnelles au sein de l'élite cléricale, les messages véhiculés par les outils de propagande peuvent paraître contradictoires. Nous n'avons pas cependant de sources empiriques fiables pour étayer ces deux possibilités.

En fait, comme dans le cas du terrorisme, il est difficile de comprendre quels facteurs domestiques expliquent l'échec de la PER par la subversion. Replacée dans le contexte de la guerre révolutionnaire, la subversion apparaît peut-être secondaire, dans la mesure où la guerre accapare la majorité des ressources destinées à l'exportation de la révolution. Son caractère confidentiel – un pouvoir politique annonce rarement qu'il va tenter de subvertir les populations voisines et les enlever à leurs autorités politiques respectives – nous empêche de dégager des relations

¹³³ Ramazani, R.K., «Chapter 3: Iran's export of the Revolution: Politics, Ends, and Means», dans Esposito, John L., *op. cit.*, pp. 55-56.

causales précises entre les luttes factionnelles, la dualité institutionnelle, et l'échec de la PER par la subversion. L'analyse, dans le chapitre suivant, des facteurs externes, nous permettra d'apporter plus de précisions.

3.3 LA PER PAR L'EXEMPLE

Ce dernier type de PER n'apparaît qu'à la fin de notre période d'étude (1988). Aussi notre objectif ne sera pas ici de comprendre pourquoi la PER par l'exemple a échoué en un laps de temps aussi court (un an), mais dans quel contexte elle apparaît et quelles sont ses implications politiques internes.

3.3.1 Définition

Les tenants de la PER par exemple croient au pouvoir transformateur de la réalisation d'une société idéale en Iran, dont la réussite entraînerait l'adoption par les autres décideurs politiques des États musulmans du modèle politique iranien.

Deux visions sont identifiables. La première, celle de l'Ayatollah Montazeri, met l'accent sur l'islamisation totale de la société iranienne et la réalisation d'un régime politique islamique parfait. C'est en créant un modèle social parfaitement conforme à la sharia que la République Islamique créera les conditions nécessaires à l'exportation de son modèle politique :

if we make the customs of the Prophet and the immaculate Imams our model, and if we implement the aims, ideals and values which have been stressed by Islam,

then (...) our country and our revolution will become a model for other deprived countries,¹³⁴

lesquels adopteront le modèle iranien et s'émanciperont de la tutelle des superpuissances. Cette vision est également partagée par la droite traditionnaliste et sa clientèle politique principale, les marchands du bazar,¹³⁵ pour qui le cessez-le-feu avec l'Irak signifie la reprise progressive des activités commerciales normales et la possibilité de reprendre l'islamisation de la société.

La seconde vision, celle du Président du Majilis, Hashemi Rafsandjani, est essentiellement économique. Pour lui,

if under the present (postwar conditions) we manage to create an acceptable type of society and set up a suitable model of development, progress, evolution and correct Islamic morals for the world, then we will achieve what the world has feared: that is the export of the Islamic Revolution.¹³⁶

Rafsandjani privilégie donc une exportation de la révolution basée sur la réussite de la mise en œuvre d'un modèle de développement sensé à terme faire des émules à la fois dans le monde musulman, mais aussi dans les pays sous-développés. Chantre de la droite moderniste, Rafsandjani mise sur une politique de rationalisation économique, sans doute soutenue par ses alliés politiques au sein de la bureaucratie et des classes moyennes urbaines, et sur l'utilisation des recettes pétrolières dans le financement du développement économique du pays.

¹³⁴ Traduit et cité dans: Ramazani, R.K., «Chapter 3: Iran's export of the Revolution: Politics, Ends, and Means», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 55.

¹³⁵ Moslem, Mehdi, *op. cit.*, pp. 55-60.

¹³⁶ Traduit et cité dans: Ramazani, R.K., «Chapter 3: Iran's export of the Revolution: Politics, Ends, and Means», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 55.

3.3.2 Moyens

Montazeri et Rafsandjani ne nous indiquent pas aux moyens de quelle stratégie politique leur entreprise est sensée se réaliser. D'un côté, ce type de PER semble exclure *a priori* la violence guerrière, et ce même si une PER par la subversion redéfinie autour de ce nouvel objectif pourrait contribuer parallèlement à sa réussite, en diffusant l'image d'une République Islamique mature, assagie, et prospère. Si nous verrons dans le chapitre suivant quels facteurs systémiques peuvent nous aider à comprendre les difficultés que peut rencontrer ce troisième type de PER, nous ne pouvons en l'absence de sources vérifiables exposer quels facteurs domestiques identifiables nous permettent de comprendre les difficultés que risque de rencontrer ce type de PER. Nous ne présenterons brièvement que des relations causales possibles, qui peuvent constituer des bases de recherche pour de futurs travaux.

3.3.3 Limites possibles

La PER par l'exemple nous apparaît tout aussi ambitieuse que les deux autres types identifiés précédemment, car les objectifs initiaux – réaliser l'unification des croyants et la volonté de Dieu sur Terre – demeurent, en dépit des difficultés politiques et économiques internes. Certains problèmes apparaissent cependant.

Il n'existe pas en premier lieu de consensus au sein de l'élite cléricale khomeyniste qui permettrait de concentrer les efforts de reconstruction et de développement du pays vers l'un des deux types de PER par l'exemple. La gauche islamique, dont la crédibilité souffre des suites de l'échec de la guerre, leur est défavorable et, en conservant la majorité au Parlement, bénéficie du pouvoir d'interférer dans leur définition et leur mise en œuvre. Autrement dit, ces deux types de PER naissent dans une atmosphère de divisions factionnelles renouvelée malgré la fin de la guerre, ce

qui limite dès le départ la chance que l'un d'eux soit adéquatement mis en œuvre. Comment convaincre par ailleurs la droite traditionnaliste, favorable à une vision orthodoxe de la jurisprudence islamique et à l'économie de marché, que le mode de développement économique proposé par Rafsandjani est compatible avec l'islamisation de la société qu'elle préconise, c'est-à-dire avec l'application stricte de la loi islamique dans la pratique politique et économique?

Deuxièmement, des problèmes de financement semblent compromettre les projets de Rafsandjani. Les revenus issus de la vente d'hydrocarbures ne peuvent assurer à eux seuls la reconstruction du pays et de ses infrastructures civiles, commerciales, et industrielles. Comme la Constitution iranienne indique que «the granting of concessions to foreigners for the formation of companies or institutions for commercial, industrial, and agricultural purposes, or for the extraction of minerals, is absolutely forbidden,¹³⁷» les décideurs iraniens ne peuvent compter que sur les recettes pétrolières et quelques capitaux endogènes privés pour réaliser le développement recherché. Autrement dit, il existe selon nous un écart flagrant entre l'objectif de Rafsandjani et les moyens disponibles. Comment réaliser en effet un modèle de développement destiné à terme à être exporté sans le concours de capitaux étrangers, dans un pays touché par un chômage de masse, traumatisé par la guerre, isolé dans le système international, et tributaire dans son financement des variations du prix du baril de pétrole?

3.4 CONCLUSION

L'analyse compréhensive présentée dans ce chapitre propose certaines explications causales plausibles qui nous permettent de comprendre en quoi la politique

¹³⁷ Article 81.

domestique conditionne en partie l'échec de la PER. Il est impossible selon nous de faire l'économie d'une enquête sur les motifs réels ou probables qui poussent les décideurs politiques à agir de telle ou telle façon. La pluralité des motifs associés aux différents types de PER montre que, dans un régime aussi autoritaire que la République Islamique d'Iran, il n'existe pas de consensus au sein des élites sur la politique étrangère à adopter et sur les moyens nécessaires à employer dans la mise en œuvre de celle-ci.

Suivant les types de PER, nous constatons que l'espace politique change de signification selon les factions ou les groupes. Dans la guerre révolutionnaire vue par Khomeiny et ses partisans, l'espace - ou l'*Oumma* - est le théâtre d'un affrontement historique entre le Bien et le Mal, entre la Vérité révélée par la révolution islamique et le Mensonge incarné par les régimes «athées» et/ou «pro-impérialistes» du Golfe Persique. La vision de l'espace politique du Guide est de plus révisionniste puisqu'elle affirme l'illégitimité au regard de Dieu des réalisations géopolitiques des grandes puissances dans le Golfe Persique depuis la chute de l'empire Ottoman en 1919. Autrement dit, il s'agit bel et bien dans ce cas d'une politique de suppression de système. Si l'on tient compte par ailleurs des moyens disponibles pour mener cette guerre révolutionnaire, l'ambition khomeyniste nous apparaît comme un fantasme géopolitique. Mais ce regard extérieur ne doit pas masquer le fait que pour le Guide Suprême de la révolution islamique, il s'agit bel et bien de *la* réalité. La guerre sécuritaire, défendue par certains Patriarches, s'inscrit quant à elle dans une vision traditionnelle de la politique internationale, l'espace étant divisé en unités politiques distinctes séparées par des frontières reconnues internationalement. La guerre ne sert ici qu'une ambition politique, destituer Saddam Hussein, et n'a pas de prétentions métaphysiques.

La Golfe Persique est également un espace peuplé d'individus partageant ou non des opinions politiques et des croyances religieuses. Par la PER par la subversion, les

décideurs politiques iraniens entendent non pas convaincre mais *convertir* ces individus et modifier leur loyauté politique à leur profit. Ici, l'objectif est l'unification des croyants. Il transcende les frontières et, idéalement, les divisions sectaires entre Sunnites et Chiïtes, entre Arabes et Iraniens. L'espace politique devient alors le lieu d'un affrontement pour la possession des âmes et des esprits et la PER une entreprise de domination des hommes *et* des esprits.

Enfin, le Golfe est également composé de régimes politiques différents, qui créent l'hétérogénéité du système. La PER par l'exemple se veut un défit au nationalisme arabe du Parti Baath irakien et au traditionalisme des pétromonarchies du Golfe. Elle semble reconnaître préalablement l'existence des États, mais affiche le même objectif – nous l'avons dit plus haut – que les autres types de PER. Autrement dit, une politique de suppression de système peut être menée via une politique de changement de système. L'espace politique est alors un lieu de déflagration idéologique entre des types de régimes irréconciliables.

Nous allons tenter de comprendre dans le chapitre suivant comment les États Arabes du Golfe relèvent le défi iranien, quels types de politiques contre-révolutionnaires ils adoptent, et quelles relations causales nous pouvons proposer entre ces types et l'échec de la politique d'extension de la révolution iranienne.

CHAPITRE IV

LES ÉTATS DU GOLFE ET LA PER

L'objectif de ce chapitre est de comprendre quels types de politiques contre-révolutionnaires sont mis en œuvre par les décideurs politiques du Golfe et comment celles-ci ont participé à l'échec de la PER. Autrement dit, nous tenterons d'effectuer des relations causales entre les différents types de politiques que nous avons déterminés dans l'introduction - la guerre contre-révolutionnaire, et les politiques d'alliance, de répression ou d'intégration – et l'échec de l'extension de la révolution iranienne.

4.1 LA GUERRE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

Officiellement, seuls l'Iran et l'Irak sont en guerre entre 1980 et 1988 dans le Golfe Persique. Nous allons cependant constater que certains États du Golfe – notamment l'Arabie Saoudite et le Koweït – sont «activement neutres» en faveur de Saddam Hussein. Leurs politiques tranchent d'ailleurs singulièrement avec la position de neutralité officielle du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Aussi, par guerre contre-révolutionnaire, nous entendons plus précisément ici la guerre menée par l'Irak, soutenu principalement par l'Arabie Saoudite et le Koweït, dont l'objectif apparent est, selon R.K. Ramazani, soit de circonscrire la révolution iranienne aux frontières de la République Islamique, soit de renverser le régime islamique iranien.¹³⁸

¹³⁸ Ramazani, R.K., *op. cit.*, pp. 70-85.

Dans la guerre contre-révolutionnaire, l'Irak assume seul le coût humain des combats. En effet, bien que l'argent nécessaire à l'achat de matériels militaires provienne de prêts accordés par le Koweït et l'Arabie Saoudite,¹³⁹ les forces armées de ces derniers n'interviennent pas directement. Selon Ghassan Salamé, les décideurs saoudiens et koweïtiens ne semblent pas souhaiter entrer directement en guerre contre l'Iran, du fait à la fois de leur vulnérabilité stratégique¹⁴⁰ et de leur volonté de maintenir certains canaux de communication avec des représentants des droites moderniste et traditionaliste iraniennes. Ce qui signifie qu'ils s'en remettent à la stratégie militaire de Saddam Hussein pour maintenir la ligne de front à bonne distance.

4.1.1 Les objectifs initiaux de Saddam Hussein

Selon R.K. Ramazani, les motifs potentiels du dictateur irakien sont multiples.¹⁴¹ Il en identifie cinq : la peur, la conquête, la rancœur, l'idéologie, et la gloire. Concernant la peur, Hussein semble craindre, selon Ramazani, la contagion révolutionnaire iranienne, notamment l'effet de celle-ci sur les populations chiites d'Irak et sur les activités subversives du parti al-Dawa et de l'ASRII, basée nous l'avons vu à Téhéran. Autrement dit, il craint une possible stratification des loyautés au sein de la population irakienne, l'adoption en masse par les Chiïtes Irakiens de l'idéologie khomeyniste et l'avènement d'une guerre civile potentielle. Dans cette optique, la poursuite de la guerre contre-révolutionnaire aurait pour objectif d'éradiquer le régime khomeyniste avant que celui-ci ne fasse suffisamment d'adeptes en Irak et reverse Saddam Hussein.

¹³⁹ Il est difficile de chiffrer exactement les montants de ces prêts. Gerd Nonneman avance la somme de 20 milliards de dollars. Lire Nonneman, Gerd, *op. cit.*, pp. 174-186.

¹⁴⁰ Salamé, Ghassan, «Les pétromonarchies du Golfe et la guerre du Chatt el-Arab», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, p. 371.

¹⁴¹ Ramazani, R.K., *op. cit.*, pp. 65-67.

Le second motif possible est la conquête de l'*espace*. Le Shat al-Arab, qui sépare l'Iran et l'Irak, est une région marécageuse entre les fleuves Tigre et Euphrate, riche en pétrole, et constitue l'unique accès à la mer de l'Irak. En fait, «cet axe stratégique essentiel est l'objet d'un litige arabo-persan dès la période ottomane (depuis 1520, 18 traités ont été conclus puis abrogés).¹⁴²» Plus récemment, en mars 1975, lors d'un sommet de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) à Alger, le Shah et Hussein parviennent effectivement à négocier un accord permettant une gestion commune de la région, accord confirmé par le traité de Bagdad du 13 juin 1978. La fin du régime impérial en Iran donne cependant l'opportunité à Saddam Hussein de dénoncer l'Accord d'Alger et potentiellement d'annexer, suite à une campagne victorieuse, le Shat al-Arab et le Khouzestan, et donc d'agrandir la façade maritime de l'Irak tout en augmentant ses réserves pétrolières. Autrement dit, la guerre contre-révolutionnaire est également mue par des opportunités politiques, économiques et territoriales, par la volonté à la fois d'agrandir les frontières de l'Irak, de s'emparer de ressources naturelles, et de devenir l'acteur majeur du Golfe Persique, et à terme du Moyen-Orient.

Le troisième motif potentiel est la *rancœur*. Saddam Hussein semble entretenir vis-à-vis de l'Iran du Shah un ensemble de griefs politiques, liés à l'aide du Shah à la rébellion kurde dans les années 1970 et à ses ambitions perçues comme hégémoniques dans le Golfe à partir du retrait militaire britannique en 1972. La révolution iranienne et le changement d'élite politique qui s'est opéré en Iran ne modifient pas, selon Ramazani, l'attitude du dirigeant irakien vis-à-vis de son voisin. Par ailleurs, on dit que Saddam Hussein et Khomeiny se haïssent. Si cette haine n'est pas nécessairement une explication causale satisfaisante pour comprendre l'invasion de l'Iran, elle nous permet de comprendre cependant en partie le contexte

¹⁴² Boudier, Christian, «Chatt el-Arab et Golfe Persique. Repères géographiques et stratégiques», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, p. 404.

psychologique dans lequel les décisions stratégiques sont prises par le chef d'État irakien. Cependant, il est selon nous difficile de mesurer précisément l'impact d'une telle rancœur sur la décision d'envahir l'Iran. La guerre contre-révolutionnaire est donc également sensée permettre au leader Irakien de régler des comptes historiques avec l'État voisin.

Le quatrième motif possible est la poursuite d'une idéologie, l'accomplissement d'une *idée*. Saddam Hussein se fait en effet le champion du nationalisme arabe et entend profiter de la marginalisation de l'Égypte, mise au banc du monde musulman après les accords de paix israélo-égyptiens de Camp-David en 1978, pour reprendre le flambeau du panarabisme. Considérant que le khomeynisme est un frein à l'extension de ce dernier, Hussein confère un sens idéologique à l'invasion de l'Iran. Ici, la guerre contre-révolutionnaire est une guerre idéologique dont l'objectif est de limiter, et même d'éradiquer le khomeynisme.

Le cinquième et dernier motif probable est la *gloire*. Saddam Hussein semble voir dans la révolution iranienne la possibilité pour l'Irak de devenir une grande puissance régionale, puisque l'annexion du Khouzestan iranien et de ses richesses pétrolières ferait de l'Irak le plus grand producteur mondial de pétrole et potentiellement une grande puissance régionale, éventuellement hégémonique dans le Golfe, et ferait de Saddam Hussein un dirigeant puissant et un interlocuteur incontournable. Autrement dit, la contre contre-révolutionnaire aurait également pour objectif la satisfaction des ambitions personnelles d'un individu. Ici, nous pouvons parler de *guerre contre-révolutionnaire offensive initiale*, en évoquant l'invasion de septembre 1980, puisque Saddam Hussein prend l'initiative de faire entrer ses troupes sur le sol iranien.

La recherche des motifs associés à la prise de décision en Iran comme en Irak tend plutôt à montrer la nature complexe du conflit. Contrairement à ce qu'affirme Kalevi J. Holsti, la guerre Iran/Irak n'est véritablement pas un conflit exclusivement centré

autour de questions territoriales.¹⁴³ Il semble exister en fait une pluralité de motifs qui nous permettent de comprendre les causes plausibles de l'invasion de l'Irak par l'Iran. Cependant, il est difficile selon nous d'effectuer une hiérarchisation de ces motifs. Comme l'acteur concerné – Saddam Hussein – n'est plus en vie, il sera difficile de répondre définitivement à cette question. Seule la découverte de documents officiels irakiens ou la réalisation d'entretiens avec d'anciens dirigeants de l'Irak baathiste nous permettra peut-être d'avancer dans la compréhension des motifs qui animent Saddam Hussein en septembre 1980 et qui peuvent expliquer sa décision d'envahir l'Iran.

Par la suite, le résultat des combats sur le champ de bataille va, comme nous le savons, modifier les motifs initialement grandioses de Saddam Hussein. De la quatrième à la septième phase du conflit avec l'Iran, Saddam Hussein mène en effet exclusivement une guerre contre-révolutionnaire *défensive*, l'objectif étant de repousser les attaques massives iraniennes tout en réorganisant l'armée et en renouvelant progressivement le parc militaire avec du matériel soviétique, français, brésilien, ou encore sud-africain.¹⁴⁴ Ici, un seul motif semble présider à la prise de décision : *la volonté de survivre*. La grandeur des objectifs initiaux s'évanouit au profit d'un seul objectif, celui de se maintenir au pouvoir. Comment s'effectue le passage de la défensive à l'offensive lors de la huitième phase des combats ?

4.1.2 La mise en œuvre de la guerre contre-révolutionnaire

Il ne s'agit pas ici pour nous de nier l'impact de l'aide financière extérieure. L'aide fournie par l'Arabie Saoudite et le Koweït est pendant la durée du conflit estimée à 20

¹⁴³ Holsti, Kalevi J., *Peace and War: Armed Conflicts and International Order (1648-1989)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 278.

¹⁴⁴ Bourdier, Christian, «Les ventes d'armes», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, p. 410.

milliards de dollars¹⁴⁵. Cet argent donne la possibilité à Saddam Hussein d'acheter de grandes quantités d'armes, ce qui permet progressivement à l'armée irakienne de surpasser en quantité et en qualité l'armée iranienne. Mais comme le soulignent Joe Stork et Jim Paul, «neither expenditures nor increases in manpower and equipment are reliable indicators of a country's fighting capacity.¹⁴⁶» Il est également nécessaire que le commandement militaire ait les qualités professionnelles requises et la marge de manoeuvre nécessaire pour mener à bien les objectifs stratégiques qui lui sont confiés par le pouvoir politique. Or, jusqu'en 1986, Saddam Hussein participe directement à la définition et la mise en oeuvre des opérations militaires, avec le succès que l'on sait. Les différents revers militaires, du retrait du territoire iranien à la perte de la Péninsule de Fao, montre l'inefficacité du commandement, due selon nous - comme dans le cas iranien - à la marginalisation des professionnels de la guerre. Mais contrairement à ce que nous avons vu dans le chapitre 2, l'état-major irakien ne demeure pas passif et décide de se mutiner. En fait,

fortunately for the Iraqi President, the generals did not demand political power or try to overthrow him. All they wanted was the professional freedom to run the war according to their best judgement, with minimal interference from the political authorities.¹⁴⁷

Cette mutinerie de l'hiver 1986-1987 permet aux officiers généraux d'obtenir la liberté nécessaire dans la planification et la mise en oeuvre des plans d'attaque.

La relation causale entre l'échec de la guerre révolutionnaire iranienne et la reprise en main de l'armée irakienne par les soldats professionnels est selon nous tout à fait plausible. En effet, la dernière offensive iranienne se brise contre les défenses irakiennes réorganisées (7^e phase), la Péninsule de Fao est reconquise et l'armée

¹⁴⁵ Nonneman, Gerd, *op. cit.*, pp. 174-186.

¹⁴⁶ Stork, Joe, et Paul, Jim, «Arms Sales and the Militarization of the Middle East», *MERIP*, No. 112, February 1983, p. 9.

¹⁴⁷ Karsh, Ephraim, *op. cit.*, pp. 52-53.

irakienne contrôle à nouveau certaines positions stratégiques en territoire iranien (8^e phase). Le retour à l'offensive et l'échec de la PER par la guerre sont donc liés en partie non seulement à l'amélioration des instruments de combat, rendue possible grâce à l'aide financière extérieure, mais également au savoir-faire des spécialistes de la guerre Irakiens.

4.1.3 Pétrole et PER

Nous avons vu dans le chapitre 3 que l'effort de guerre iranien dépend en grande partie des recettes pétrolières perçues par l'État. Ce qui explique la stratégie de Saddam Hussein d'attaquer systématiquement les infrastructures pétrolières iraniennes, dans le but de contraindre l'Ayatollah Khomeiny¹⁴⁸ soit à accepter un cessez-le-feu et à ouvrir des pourparlers de paix, soit à fermer le détroit d'Hormuz - par lequel transite la majorité des exportations pétrolières du Golfe - et à provoquer ainsi l'intervention des puissances occidentales, qui ne peuvent pour des questions de survie économiques se passer du pétrole Golfe. Le chef d'État irakien tente d'élargir par conséquent la zone de guerre à l'ensemble du système. Les attaques sur les cibles industrielles et les superpétroliers ne constituent donc pas seulement des réponses à la destruction des terminaux pétroliers irakiens de Mina al-Bakr et de Khor al-Amaya, et des ripostes aux attaques iraniennes répétées sur les centres pétro-industriels de Mossoul, Kirkuk et Irbil. Cependant, cette stratégie n'est pas très efficace : à aucun moment, entre 1979 et 1988, la production pétrolière iranienne n'a été menacée.

Si le principal terminal pétrolier iranien de l'Île de Kharg est effectivement endommagé à plusieurs reprises à partir de 1984, causant un ralentissement temporaire de la production, l'Iran possède deux avantages. Premièrement, la

¹⁴⁸ Rappelons que seul le Guide Suprême détient l'autorité constitutionnelle de mettre fin aux combats.

République islamique bénéficie d'une grande profondeur stratégique : elle possède la capacité de détourner une partie de sa production vers des terminaux secondaires en périphérie de la zone de guerre, par lesquelles peut s'écouler de manière plus sécuritaire une partie de ses exportations pétrolières. Deuxièmement, les États du Golfe n'autorisent pas les avions irakiens à utiliser leurs bases aériennes pour attaquer leurs cibles sur le sol iranien, privant l'aviation de Saddam Hussein, pourtant équipée d'avions de combat performants prêtés notamment par le gouvernement français,¹⁴⁹ de points d'appui facilitant des attaques sur l'ensemble du territoire iranien. La crainte de représailles iraniennes et la volonté de maintenir certains canaux de communication avec des représentants de l'élite cléricale iranienne semblent des motifs plausibles pouvant expliquer cette décision des décideurs politiques du CCG. Ici, nous constatons donc que *la guerre économique contre-révolutionnaire* est limitée à la fois par la profondeur stratégique de l'Iran et par le refus des États du Golfe, officiellement neutres, d'aider trop visiblement l'Irak.

4.2 LE CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE (CCG) : UNE ALLIANCE MILITAIRE DÉFENSIVE?

Une solution logique *a priori* pour les gouvernements du Golfe serait de se réunir au sein d'une alliance militaire défensive, destinée à contrer les ambitions iraniennes. Fondé en mai 1981, le Conseil de Coopération du Golfe, composé de l'Arabie Saoudite, du Koweït, des Émirats Arabes Unis, d'Oman, du Qatar et de Bahreïn, peut donc être perçu comme une alliance de ce type. Cependant, un examen de sa Charte

¹⁴⁹ La France a prêté en 1983 cinq chasseurs-bombardiers Super-Etendard à Saddam Hussein, ces avions de combat ayant un rayon d'action nettement supérieur aux Mig irakiens. Nous n'avons pu déterminer avec exactitude si ce prêt incluait également des pilotes Français. Lire Garçon, José, « La France et le conflit Iran-Irak », *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, p. 359.

constitutive et la compréhension des motifs qui poussent tel ou tel décideurs à agir semble donner au CCG une nature différente.

Selon l'article 4 de la Charte du CCG,¹⁵⁰ les objectifs de base du Conseil sont premièrement d'«effectuer la coordination, l'intégration et l'interconnexion entre les États membres dans le but d'achever l'unité entre eux», deuxièmement de renforcer les liens de coopération entre les peuples dans des domaines variés, troisièmement de formuler des régulations similaires dans divers domaines (économique, commercial, éducation, etc.), quatrièmement de stimuler la recherche scientifique et le progrès technologique. Si le volet militaire n'est pas exclu, il n'existe pas dans la Charte constitutive du CCG l'équivalent de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, qui stipule qu'une attaque armée contre l'un ou plusieurs des États signataires survenant en Europe ou en Amérique du Nord «sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, (...) chacune d'elles, dans l'exercice du droit à la légitime défense (...) assistera la partie ou les parties attaquées.¹⁵¹» Autrement dit, les États membres du CCG ne sont pas légalement tenus de se porter assistance si l'un d'entre eux est attaqué par l'Iran ou... par l'Irak.

Donc, une simple lecture de la Charte nous indique que le CCG n'est pas, contrairement à ce qu'affirme Joseph A. Kechichian,¹⁵² une organisation régionale de sécurité. De plus, si sa création intervient effectivement dans le cadre de la première guerre du Golfe, il est nécessaire de mentionner qu'elle n'est pas uniquement une conséquence de la révolution iranienne. Il existe en effet une tradition de coopération, principalement de nature économique, entre les différentes unités politiques qui ont

¹⁵⁰ Ramazani, R.K., *op. cit.*, pp. 286-292.

¹⁵¹ Site Internet de l'OTAN, Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 04 avril 1949, <http://www.nato.int/docu/fonda/traote.htm>, site visité le 09 avril 2008.

¹⁵² Kechichian, Joseph A., «Review: The Beguiling Gulf Cooperation Council», *Third World Quarterly*, 10 (2), April 1988, p. 1053.

composé le paysage politique du Golfe Persique depuis le XVe siècle.¹⁵³ Depuis les années 1960, les décideurs des pétromonarchies du Golfe – les unités politiques actuelles - ont construit progressivement un espace économique intégré, dont la création du CCG n'est finalement que l'aboutissement. Aussi, la menace révolutionnaire émanant de l'Iran n'a au mieux qu'accélérer un processus déjà ancien.

Dans le cadre du conflit Iran/Irak, la position officielle du Conseil est la neutralité: l'Iran et l'Irak doivent régler leurs différends par la négociation, sous l'égide du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les membres du Conseil, lors de la cinquième phase du conflit Iran/Irak, sponsorisent certes une résolution onusienne condamnant les attaques iraniennes sur des cibles «non belligérantes» saoudiennes et koweïtiennes,¹⁵⁴ notamment dans le cadre de la guerre des «tankers». Cependant, la *position collective* des États membres demeure la prudence, donc la neutralité.

Selon nous, entre 1979 et 1989, le CCG constitue au mieux un forum politique. Si les membres conduisent pendant le conflit Iran/Irak des manœuvres militaires conjointes de faible envergure, ce n'est en effet que le 31 décembre 2000 qu'un Pacte de Défense Mutuelle verra le jour entre eux.¹⁵⁵ La présentation des motifs associés aux décisions prises par chaque gouvernement semble d'ailleurs nous indiquer le *prima* des intérêts particuliers sur les intérêts collectifs, notamment dans le cas de l'Arabie saoudite, du Koweït et des Émirats Arabes Unis (EAU).

D'un côté, le Roi Fahd d'Arabie Saoudite et la famille régnante koweïtienne (les al-Sabah) souhaitent un retour au statu quo de 1980. Ils semblent mener une *politique de*

¹⁵³ Izady, M.R., «The Gulf Ethnic Diversity. An Evolutionary History», dans Potter, Lawrence G., et Gary G. Sick, *Security in the Persian Gulf. Origins, Obstacles, and the Search for Consensus*, New York, Palgrave, 2002, p. 49.

¹⁵⁴ Résolution 552 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

¹⁵⁵ Site Internet du Conseil de Coopération du Golfe, <http://www.gcc-org.org/eng/index.php?action=Sec-Show&ID=49>, site visité le 12 juin 2008.

«double endiguement».¹⁵⁶ En effet, la victoire décisive de l'un des deux belligérants ne peut être satisfaisante puisqu'elle marquerait l'avènement d'une puissance potentiellement hégémonique dans le Golfe Persique. Cette politique comporte des risques. En prêtant l'argent nécessaire au leader irakien, les décideurs saoudiens et koweïtiens lui permettent de se constituer une force militaire sur le papier qui surpasse leurs puissances défensives respectives, individuelles et collectives.¹⁵⁷ De plus, ils créent potentiellement de nouvelles ambitions, facilitées par le changement quantitatif et qualitatif qui s'opère au sein des forces armées irakiennes à partir de 1984.

D'un autre côté, les leaders des sept émirats qui composent les EAU ne s'accordent pas sur la politique à suivre. L'émir d'Abu Dabi soutient financièrement l'Irak, tandis que les émirats de Dubaï, Sharjah et Umm al-Qaiwain adoptent une position essentiellement neutre, sans doute pour préserver les liens économiques qui les lient à l'Iran et du fait de la vulnérabilité militaire des EAU.¹⁵⁸ Autrement dit, l'absence de consensus au sein des élites politiques des EAU empêche la formulation d'une politique cohérente face à la menace iranienne et l'incorporation du pays au sein d'une véritable organisation régionale de défense commune.

Par ailleurs, il existe de nombreux différends frontaliers entre les États membres du CCG, notamment entre le Qatar et Bahreïn à propos de la souveraineté sur les Îles Hawar,¹⁵⁹ mais aussi entre l'Arabie Saoudite et tous ses voisins. Donc, si officiellement «the regimes minimize the potential of these disputes to erupt in into open warfare, (...) they remain an obstacle to GCC efforts to forge a credible

¹⁵⁶ Ramazani, R.K., *op. cit.*, pp. 107-113. Lire également Nakash, Yitzhak, «Chapter 2: Containment Politics in the Persian Gulf», *op. cit.*, pp. 42-71.

¹⁵⁷ Ramazani, R.K., *op. cit.*, p. 281.

¹⁵⁸ Nonneman, Gerd, *op. cit.*, p. 176.

¹⁵⁹ Schofield, Richard N. «Chapter 6: Border Disputes in the Gulf: Past, Present and Future», dans Sick, Gary S., et Lawrence G. Potter, *The Persian Gulf at the Millennium. Essays in Politics, Economy, Security, and Religion*, New York, Saint Martin's Press, 1997, pp.141-142.

front.¹⁶⁰» Il apparaît en effet difficile d'établir la relation de confiance qu'exige une authentique alliance militaire si les gouvernements représentant les États membres du CCG ne règlent pas préalablement leurs différends.

4.3 POLITIQUES DE RÉPRESSION

Les politiques de répression réfèrent ici aux différentes politiques adoptées par les décideurs des États du Golfe afin de prévenir la PER. Il s'agit à la fois d'un combat idéologique - prévenir l'expansion du khomeynisme au sein des populations de ces États - et d'un conflit civil entre le centre de décision étatique et différents groupes issus d'une stratification des loyautés opérée à partir du khomeynisme ou considérée comme telle. Autrement dit, les différentes politiques de répression sont des politiques contre-révolutionnaires dans le sens où leur application est sensée dissuader toute activité subversive émanant de groupes islamistes, essentiellement chiites, plus ou moins affiliés à la révolution iranienne, et dont les actions subversives peuvent encourager ou faciliter la PER .

4.3.1 Saddam Hussein et l'activisme chiite en Irak

Les Chiites représentent entre 1979 et 1989 plus de 60% de la population irakienne et vivent majoritairement dans le Sud du pays et dans la banlieue de Bagdad. Leur loyauté politique est un enjeu entre le régime husseini et la République Islamique d'Iran. Pour Saddam Hussein, la répression des groupes islamiques chiites irakiens - comme al-Dawa et les Mujahidins¹⁶¹ - vise à les empêcher de constituer un pôle

¹⁶⁰ Khalaf, Abd al-Hadi, «The Elusive Quest for Gulf Security», *MERIP*, No. 148, September-October 1987, p. 32.

¹⁶¹ Littéralement, les «guerriers musulmans».

politique organisé pouvant à terme, avec l'aide de l'Iran et dans les schémas idéologiques de l'Ayatollah Khomeiny, renverser le régime baathiste et instaurer une République Islamique sur le modèle de l'Iran. Saddam Hussein semble croire au potentiel mobilisateur de l'Islam politique. La révolution iranienne semble en fait démontrer

that an oppressive regime run by a well-entrenched security apparatus and supported by Western intelligence could in fact be challenged and defeated, and that Islamic ideology was capable of leading the masses to establish a long-dreamed-of Islamic state.¹⁶²

Pour l'Iran, les Chiites constituent la base d'une future République Islamique d'Irak et un atout majeur dans l'évincement du pouvoir de Saddam Hussein. Notre objectif est ici de comprendre la nature de la politique de répression menée par les autorités irakiennes et d'effectuer des liens de causalité possibles entre cette politique et l'échec de la PER.

La politique de répression du gouvernement irakien comporte trois aspects. Le premier est l'élimination physique des dignitaires révolutionnaires chiites pro-khomeynistes. L'objectif est d'abattre les élites révolutionnaires par une politique systématique d'assassinats ciblés. L'exemple le plus probant est l'internement puis l'exécution de l'Ayatollah Muhammad Baqr al-Sadr, l'une des figures de l'opposition islamique en Irak, et un ami personnel de l'Ayatollah Khomeiny depuis les années d'exil de ce dernier en Irak entre 1965 et 1978.¹⁶³ Son exécution est donc politique, mais il est peut-être motivé par la rancœur d'Hussein vis-à-vis de Khomeiny, le leader irakien souhaitant atteindre son ennemi. Deuxièmement, le gouvernement irakien s'emploie à réprimer tout mouvement de protestation de rue, notamment à

¹⁶² Aziz, T.M., «The Role of Muhammad Baqr al-Sadr in Shi'i Political Activism in Iraq from 1958 to 1980», *International Journal of Middle East Studies*, 25 (2), May 1993, p. 215.

¹⁶³ Robins, Philip, «Chapter 5: Iraq: Revolutionary Threats and Regime Responses», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 87.

Nadjaf dans les années 1970 et au début des années 1980. L'armée irakienne est l'instrument de cette stratégie qui semble rechercher, dans le contexte de la révolution iranienne, l'élimination du pouvoir rassembleur des forces pro-khomeynistes et la prévention par une politique de représailles de toute tentative de déstabilisation.¹⁶⁴ Troisièmement, le gouvernement irakien déporte massivement les populations considérées comme «dangereuses» et «indésirables», principalement les opposants au régime – Kurdes et Chiites – qui trouvent asile notamment en Iran. C'est dans ce contexte que se forme à Téhéran l'ASRII. Il est difficile d'estimer le nombre total de déportés. Philip Robins affirme par exemple qu'entre 30 000 et 350 000 personnes ont été chassées du territoire irakien.¹⁶⁵

La répression systématique de l'activisme politique de certains groupes islamiques irakiens – comme al-Dawa, par exemple - limite probablement les effets de la PER par la subversion en empêchant les alliés endogènes de l'Iran en Irak de s'organiser efficacement et de perpétuer des actions subversives d'envergure pouvant déstabiliser Saddam Hussein et le Parti Baath.

Pouvons-nous effectuer des relations causales entre cette politique de répression et le comportement des soldats Irakiens chiites sur le front? Autrement dit, existe-t-il des liens de causalité entre la politique de répression husseinienne et la guerre contre-révolutionnaire, et par là avec l'échec de la PER? Nous savons que l'infanterie irakienne, composée à 80% de Chiites,¹⁶⁶ a combattu et ultimement vaincu l'armée iranienne, mais son ardeur au combat peut-elle être comprise essentiellement par la crainte de représailles du gouvernement à son encontre en cas de défaillance au combat? C'est fort peu probable, à moins de circonscrire l'identité politique des Irakiens chiites à leur seule confession religieuse.

¹⁶⁴ Batatu, Hanna, «Iraq's Underground Movements», *MERIP*, No. 102, January 1982, p. 7.

¹⁶⁵ Robins, Philip, *op. cit.*, p. 96.

¹⁶⁶ Pollack, Kenneth M., *op. cit.*, p. 255.

4.3.2 L'Arabie Saoudite

La politique de répression menée entre 1979 et 1989 par le gouvernement saoudien concerne à la fois la minorité chiite saoudienne de la province orientale d'el-Hasa, et les pèlerins iraniens effectuant leur devoir religieux lors du Hajj. Notre objectif est ici de comprendre quelles relations causales peuvent être établies entre ces politiques de répression et l'échec de la PER.

4.3.2.1 El-Hasa

La population chiite saoudienne est concentrée à l'Est du pays, dans la province d'el-Hasa, dont le sous-sol renferme l'essentiel des ressources pétrolières du royaume saoudien. La politique de répression saoudienne qui y est menée comporte trois aspects : conversion, colonisation, et marginalisation. Poussés par les fondamentalistes Sunnites wahhabites, les différents souverains saoudiens ont en premier lieu systématiquement tenté de convertir les Chiites au Sunnisme wahhabite. Cette politique, qui débute à la fin du processus d'unification de l'État saoudien, cesse en 1985 lorsque le roi Fahd retire aux Salawi, cousins des Saoudes, le gouvernement d'el-Hasa, et se solde par un échec total puisque aucune vague de conversion au sunnisme n'a été constatée. En second lieu, le pouvoir central favorise l'implantation de colons sunnites afin de renverser – cette fois-ci avec succès – le rapport de force démographique. De nouveaux ports et centres pétro-industriels sont créés, notamment à Khoba et Damma, dont le taux d'activité supplante progressivement celui des ports peuplés majoritairement de Chiites, notamment Hasa. Troisièmement, le pouvoir central met en place une politique d'ostracisme

économique. Les travailleurs chiites, qui forment la majorité de la main d'œuvre du secteur pétrolier, ne bénéficient pas du boom pétrolier amorcé à partir des années 1950 et sont irrémédiablement considérés comme des citoyens de seconde zone. Ces trois types de politique de répression sont donc antérieurs à la révolution iranienne et les motifs qui président à leur réalisation semblent essentiellement de nature intra-étatique. Aussi, comme dans le cas irakien, la relation causale entre le PER et la politique de répression n'implique pas que cette dernière soit définie et mise en œuvre initialement pour combattre la première.

Si la PER, essentiellement par la subversion, semble *a priori* bénéficier dans la province d'el-Hasa d'un terrain favorable à sa réalisation, un regard *a posteriori* nous montre que le khomeynisme ne suscite en fait qu'un intérêt marginal. Il ne séduit principalement que la partie de la jeunesse chiite la plus désœuvrée et ne bénéficie du soutien d'aucune organisation structurée, mise à part la très nébuleuse Organisation pour la Révolution Islamique dans la Péninsule Arabique (ORIPA), basée à Téhéran et dont les soutiens locaux sont difficiles à déterminer. Cette situation peut se comprendre en se demandant ce que le khomeynisme peut apporter à 350 000 Chiites,¹⁶⁷ politiquement divisés, dans un État qui comporte plus de 7 millions de Sunnites. Les possibilités de sécession de la province d'el-Hasa sont minimales, du fait notamment que la monarchie saoudienne ne peut se séparer de son poumon économique et financier. En dernière analyse, nous pouvons d'ailleurs nous demander ce que vaut, face aux intérêts pétroliers, la vie de quelques dizaines de milliers Chiites, considérés par les Sunnites wahhabites comme hérétiques et inférieurs en statut aux Juifs et aux Chrétiens, ainsi qu'aux travailleurs étrangers.¹⁶⁸

¹⁶⁷ Ramazani, R.K., *op. cit.*, p. 277.

¹⁶⁸ Nakash, Yitzhak, *Reaching for Power. The Shi'a in the Modern Arab World*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2006, p. 44.

Si la révolution iranienne résonne donc particulièrement auprès d'une partie d'une population chiite clairement ostracisée, et peut-être sensible comme le mentionne François Thual à la propagande iranienne,¹⁶⁹ cela ne signifie pas cependant que les émeutes enregistrées dans la province entre 1979 et 1989 soient déterminées en tout ou en partie par l'onde choc révolutionnaire iranienne. Par ailleurs, et surtout, il faudrait démontrer que derrière les motifs des décideurs saoudiens se cachent essentiellement la crainte de la contagion khomeyniste. Nous sommes ici encore une fois confrontés à un problème de sources. Si les motifs des autorités saoudiennes sont souvent évoqués dans la littérature, aucun auteur que nous avons consulté ne nous propose de sources convaincantes,¹⁷⁰ les uns citant les autres et reproduisant potentiellement des erreurs. Il faudrait idéalement consulter des sources en langue Arabe – ce que nous ne pouvons faire en raison de notre méconnaissance actuelle de cette langue – et chercher, notamment dans le discours, des éléments pertinents, ce qui est l'objet d'un autre travail.

Par conséquent, ce n'est que par la déduction à partir de l'utilisation d'idéaux-types que nous pouvons ici avancer que la politique de répression menée par les Saoudiens est efficace et participe à l'échec de la PER, et même si l'absence actuelle de sources plus fiables ne nous permet pas de l'affirmer définitivement. Cette politique est initialement dirigée contre une population bien identifiée – des Chiites Arabes vivant à l'est du territoire Saoudien dans une région économiquement vitale pour le régime – est efficace dans le sens où aucune insurrection pro-khomeyniste, aucun acte de sabotage contre des infrastructures industrielles, et aucune proclamation ou intention de sécession n'ont été constatées. Attribuer l'échec de la PER à la répression des autorités saoudiennes demeure selon nous une conclusion temporaire et incomplète. Il faudrait selon nous tenter ultérieurement de comprendre les motifs de nature sociale et économique qui animent individuellement et collectivement les Chiites, en sachant

¹⁶⁹ Thual, François, *Géopolitique du chiisme*, Paris, Arléa, 2002, p. 94.

¹⁷⁰ Quand les sources sont indiquées, ce qui n'est pas toujours le cas.

préalablement que la politisation de la population chiite ne s'opère pas à partir de la révolution khomeyniste mais plutôt dans le cadre de l'émergence du nationalisme Arabe à partir de début des années 60. Comprendre les motifs des Chiites Saoudiens nous permettrait par conséquent de comprendre plus précisément sur ces derniers l'impact de la révolution iranienne et de la PER.

Nous pouvons donc considérer que la politique de répression saoudienne limite au mieux l'épanouissement de groupes khomeynistes, mais ne peut expliquer à elle seule la non adhésion de l'ensemble des chiites Saoudiens au projet khomeyniste, Ici encore, l'identité politique des Chiites semble, comme dans le cas irakien, dépasser largement l'horizon confessionnel.

4.3.2.2 Le Hajj et les pèlerins Iraniens

Nous avons vu que les pèlerins iraniens occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre de la PER par la subversion. Leur agitation et leur prosélytisme d'État constituent une source d'instabilité et d'insécurité pour les millions de Musulmans qui effectuent le pèlerinage chaque année. Il s'agit également d'un déficit permanent au gouvernement saoudien, d'une remise en cause radicale de sa légitimité sur les lieux saints,¹⁷¹ puisque les pèlerins Iraniens entendent montrer au monde musulman que les autorités saoudiennes sont incapables d'assurer la sécurité des Musulmans lors du Hajj. En fait, comme l'indique David E. Long, «the Saudis do not take lightly Iran's claim to guardianship of the islamic world nor its challenging the legitimacy of the Saudi regime, based as it on Islamic law.¹⁷²»

¹⁷¹ Esposito, John L., «Chapter 2: The Iranian Revolution: A Ten Years Perspective», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 34-35.

¹⁷² Long, David E., «The Impact of the Iranian Revolution on the Arabian Peninsula and the Gulf States», dans Esposito, John L., *op. cit.*, p. 108.

La politique de répression est ici clairement une politique de *contre-subversion*. Deux stratégies sont identifiables. La première consiste en des arrestations massives et dans la déportation des différents pèlerins responsables ou jugés comme tels des émeutes et des manifestations pro-khomeynistes, notamment en septembre 1982 et en 1983.¹⁷³ La seconde est l'élimination physique des agitateurs, illustrée par la répression en 1987 par les services de sécurité saoudiens des émeutes orchestrées par des pèlerins iraniens et par l'assaut par ces mêmes forces contre la Grande Mosquée, la répression faisant 402 victimes.¹⁷⁴ Selon Joseph A. Kechichian, les forces de sécurité s'attendaient à des troubles potentiels, du fait de la découverte au sein de délégations iraniennes de quelques kilogrammes d'explosifs.¹⁷⁵ Il est cependant difficile d'affirmer, en dépit des accusations du gouvernement américain,¹⁷⁶ que ces émeutes sont le fruit d'une stratégie planifiée de la part soit du gouvernement iranien, soit de groupes relativement autonomes agissant au sein de la structure de pouvoir de la République Islamique (les *Pasdarans*, par exemple). Les pèlerins Iraniens sont certes encadrés par le clergé khomeyniste lors des processions du hajj, mais rien ne nous permet d'affirmer objectivement qui est ou qui sont les responsables des émeutes. Il semble cependant qu'il y ait eu préméditation, la thèse de l'émeute spontanée semblant peu probable.

Ici, la politique de contre-subversion saoudienne semble probablement l'une des causes de l'échec de la PER, puisque aucune conversion de masse de pèlerins musulmans au khomeynisme n'a été constatée entre 1979 et 1989 à La Mecque ou à Médine. Cependant, encore une fois, il s'agit d'une simple déduction. Nous savons seulement que les forces de sécurité, aux ordres du Roi via le ministre de tutelle, ont réprimés les débordements publics des pèlerins iraniens. Cependant, nous ne savons

¹⁷³ Ramazani, R.K., *op. cit.*, p. 95.

¹⁷⁴ Pollack, Kenneth M., *op. cit.*, p. 199.

¹⁷⁵ Kechichian, Joseph A., «Trends in Saudi National Security», *Middle East Journal*, 53 (2), Spring 1999, p. 236.

¹⁷⁶ Sciolino, Helen, «U.S., Praising Saudis, Blames Iran for Mecca Riots», *The New York Times*, 4 août 1987.

rien des «petits événements» non visibles, des relations normales entre les pèlerins iraniens et les autres pèlerins musulmans et de la teneur de leurs conversations privées. Aussi, une piste de nature religieuse semble intéressante à explorer dans le futur : la réception par les croyants traditionnels, Chiites ou Sunnites, de l'idéologie khomeyniste. Après tout, les croyances individuelles peuvent s'avérer effectivement et tout aussi efficacement contre-révolutionnaires que les politiques étatiques de répression, par le simple fait que le croyant individuel peut librement refuser de souscrire à une idéologie – qui se présente aussi comme la «vraie» religion – et par cet acte empêcher la réalisation de la PER. Autrement dit, chaque individu peut constituer ultimement un agent de la révolution ou de la contre-révolution, et par le simple fait qu'il adhère ou non à l'une ou l'autre.

4.3.3 Ailleurs dans le Golfe

Les autres gouvernements des États du Golfe, pourtant visés tout autant par les objectifs de la PER, ne pratiquent pas cependant de politiques de répression aussi intenses que celles appliquées par Saddam Hussein ou la maison des Saoudes. Deux exemples illustrent notre propos : le Koweït et Bahreïn.

4.3.3.1 Le Koweït

La PER par la guerre constitue entre 1979 et 1989 une menace constante pour les al-Sabah, la famille régnante koweïtienne. La ligne de front, notamment entre les 4^e et 7^e phases du conflit Iran/Irak, semble se rapprocher inexorablement du territoire koweïtien, et avec elle les menaces d'un changement de régime. Nous avons vu également que le gouvernement koweïtien soutient financièrement l'Irak pour enrayer

l'exportation de la révolution par le biais de la guerre révolutionnaire. Aussi, bien que l'émirat du Koweït comporte une minorité chiite représentant en 1982 23.2 % de la population ainsi qu'une forte minorité iranienne expatriée (13.2%),¹⁷⁷ ces deux communautés n'apparaissent pas nécessairement aux yeux du gouvernement koweïtien comme de potentielles cinquièmes colonnes agissant en faveur de la République Islamique. Historiquement, les politiques gouvernementales vis-à-vis des Chiïtes ont été en fait plus tolérantes au Koweït qu'en Arabie Saoudite et les Chiïtes sont relativement bien intégrés à la vie politique et économique de l'État, ainsi que les nombreuses communautés expatriées qui y ont trouvé asile, notamment palestinienne et iranienne.¹⁷⁸

Certes, en réaction au coup d'État manqué à Bahreïn en 1981, le Parlement koweïtien est temporairement suspendu : nous pouvons constater cependant qu'entre 1980 et 1990 le parti pro-khomeyniste koweïtien – le Jamat'at Sasqafah - n'y a obtenu qu'un siège, en 1985.¹⁷⁹ La série d'attentats de 1983 et de 1985 à Koweït City contre les ambassades américaines et françaises et les installations pétrolières,¹⁸⁰ qui impliquerait selon le gouvernement américain des groupes subversifs iraniens,¹⁸¹ n'a pas de son côté engendré dans la population chiite de volonté de révolte notable, pas plus que le soutien du gouvernement à l'effort de guerre irakien. L'unique mesure répressive adoptée par le gouvernement entre 1979 et 1989 est la suspension temporaire du Parlement. Autrement dit, la présence d'une forte minorité chiite n'implique pas nécessairement une intense activité subversive pro-iranienne, ni une politique de répression automatique de la part du pouvoir central.

¹⁷⁷ Ramazani, R.K., *Revolutionary Iran, op. cit.*, pp. 276-277.

¹⁷⁸ Nakash, *op. cit.*, pp. 44-46.

¹⁷⁹ Ramazani, R.K. *Revolutionary Iran, op. cit.*, p. 43.

¹⁸⁰ Kifner, John, «6 Kuwaiti Shiite Terrorists Condemned», *The New York Times*, 7 juin 1987.

¹⁸¹ L'information est pour le moment impossible à vérifier.

4.3.3.2 Bahreïn

L'émirat de Bahreïn, de son côté, est dirigé par une famille Sunnite proche des Saoudiens. La famille régnante, les al-Kalifah, craint *a priori* les effets de la contagion révolutionnaire sur la population, composée à 71% de Chiites, ainsi qu'un retour des revendications territoriales iraniennes sur l'archipel.¹⁸² Certes, la Loi sur la sécurité de l'État décrétée en 1975, qui suspend les activités du Parlement est maintenue, et empêchent les islamistes, soupçonnés d'être les organisateurs des émeutes du début des années 1980, de s'exprimer publiquement.¹⁸³ Par ailleurs, le gouvernement interdit la Société de la Direction Islamique, créée en 1972, qui semble entretenir des contacts avec des «États étrangers» - c'est-à-dire l'Iran – par le biais de son Comité Idéologique Central, et fait arrêté en 1984 son dirigeant principal, Ibrahim al-Jufairi.

Il n'existe pas cependant de politique systématique de répression, de déportation ou d'assassinats ciblés envers la population chiite. Ainsi, si ces politiques entrent en conflit avec la PER, la Loi de 1975 limitant l'expression publique des Islamistes, et donc *a fortiori*, à partir de 1979, des entités pro-iraniennes et l'effet de leur subversion sur la population chiite, leur incidence sur la PER n'est initialement qu'une coïncidence. Autrement dit, elles ne constituent pas une réponse motivée face à une politique hostile donnée. Il s'agit de la rencontre entre une politique mue par des considérations essentiellement intra-étatiques et une politique animée par des motifs révolutionnaires et servie des moyens subversifs. Il nous apparaît par ailleurs difficile d'effectuer une relation causale entre l'échec de la PER et les politiques de répression menées par le gouvernement de Bahreïn, dans la mesure où cette relation ne nous permet pas de comprendre indubitablement pourquoi un État majoritairement

¹⁸² Entre 1602 et 1725, Bahreïn constitue une partie de l'empire Perse. En 1951, le Shah a officiellement abandonné toute revendication territoriale sur l'archipel.

¹⁸³ Fakhro, Munira A., «Chapter 7: The Uprising in Bahrain: An Assessment», dans Sick, Gary G, et Lawrence G. Potter, *The Persian Gulf at the Millennium. Essays in Politics, Economy, Security, and Religion*, New York, Saint Martin's Press, 1997, p. 175.

chiite et ancien territoire iranien ne se transforme pas en «République islamique sœur». Autrement dit, nous ne pouvons comprendre à partir de la rencontre entre la PER et les politiques de répression du gouvernement bahreïni pourquoi les Chiites ne se sont pas soulevés pour renverser une monarchie sunnite et pro-saoudienne, hébergeant le quartier général de la Ve flotte américaine. Ce constat nous indique encore une fois que l'identité politique des Chiites, bahreïnais dans ce cas, est peut-être plus complexe et que son étude peut nous permettre d'effectuer une relation causale entre elle et l'échec de la PER.

4.4 POLITIQUE D'INTÉGRATION

Seul l'Irak mène une politique d'intégration visible de sa population chiite. L'existence de cette politique nous indique que Saddam Hussein n'utilise pas que des moyens répressifs dans son approche politique de la «question chiite».¹⁸⁴ Celle-ci n'est pas, encore une fois, initialement destinée à contrer la PER, ce qui ne signifie pas cependant qu'elle ne constitue pas un instrument efficace contre elle.

La répression des groupes chiites islamiques proches de l'Iran ne signifie donc pas que Saddam Hussein adopte une politique d'Apartheid à l'encontre des Chiites irakiens. Le Parti Baath n'est d'ailleurs pas, par définition, antireligieux,¹⁸⁵ mais favorise une stricte séparation entre le politique et le religieux. Depuis le milieu des années 1970, le gouvernement irakien tente de fédérer autour du pouvoir politique les dignitaires chiites, clercs et laïcs, non par amour du pluralisme mais à partir d'un raisonnement assez simple : si le régime veut survivre, il ne peut s'aliéner 60% de sa population. Aussi, parallèlement aux politiques de répression que nous avons évoqué

¹⁸⁴ Il s'agit bien sûr d'un simple constat, et non d'une défense indirecte de la politique interne de l'ex-dictateur irakien.

¹⁸⁵ Carré Olivier, *Le nationalisme arabe*, Paris, Payot, Réédition 2004, pp. 11-37.

plus haut, le gouvernement irakien tente par des mesures politiques, économiques et sociales, de fidéliser au pouvoir la majeure partie des Chiites, en «récompensant» les «bonnes volontés», et d'assurer ainsi un maximum d'ordre public, indispensable par ailleurs dans le cadre du conflit avec l'Iran puisqu'il est difficile à un pouvoir politique de lutter simultanément contre l'ennemi intérieur et l'ennemi extérieur.

La politique d'intégration consiste principalement à favoriser l'accès des Chiites à l'élite politique et bureaucratique, à favoriser leurs conditions matérielles, et à développer dans les zones chiites paupérisées l'activité économique. Ainsi, Saddam Hussein tente de s'attirer la sympathie des clercs Chiites,¹⁸⁶ en construisant ou rénovant notamment de nombreuses mosquées et en favorisant le «pèlerinage intérieur» vers les lieux saints du chiisme que sont Nadjaf et Karbala. Économiquement et socialement, le gouvernement irakien renforce l'aide sociale aux familles chiites démunies et maintient cette aide au plus fort des combats contre l'Iran. Il entreprend de plus une politique de grand travaux, caractérisée par la construction de nombreux logements sociaux, par l'électrification des zones rurales du Sud et en facilitant l'accès à des points d'eau potables.¹⁸⁷

Cependant, pouvons-nous admettre une relation causale entre cette politique d'intégration et l'échec de la PER? Nous savons que la naissance de cette politique est antérieure à la révolution iranienne. Elle constitue probablement une réponse à une demande d'intégration de la part de la majorité de la population chiite irakienne ou une action motivée par la crainte d'une radicalisation politico-religieuse de celle-ci, et est sensée apaiser son ressentiment historique vis-à-vis d'un pouvoir concentré entre les mains d'un seul homme, qui tire sa force du Parti Baath et de la minorité sunnite irakienne. Cette politique d'intégration constitue une politique contre-révolutionnaire dans le sens où son application pendant la guerre contre l'Iran peut

¹⁸⁶ Batatu, Hanna, *op. cit.*, p. 7.

¹⁸⁷ Ramazani, R.K., *op. cit.*, p. 38-39.

expliquer la fidélité au régime des Chiïtes et leur ardeur au combat, notamment à partir de la quatrième phase de la guerre et de l'entrée des troupes iraniennes en Irak. Nous comprenons cette relation, mais nous ne pouvons exactement la déterminer : une telle entreprise exigerait une longue enquête auprès des combattants Irakiens de confessions musulmane chiïte encore vivants. Autrement dit, la relation entre la politique d'intégration du gouvernement irakien et l'échec de la PER est plausible si nous admettons que l'intégration fonctionne suffisamment pour au moins empêcher les soldats irakiens chiïtes de désertir les rangs de l'armée et de rejoindre l'armée iranienne dans son combats, au mieux de les pousser à résister féroceement à l'envahisseur.

Il existe, peut-être, une autre force contre-révolutionnaire, mésestimée, qui est le nationalisme *irakien*, et qui devrait faire l'objet selon nous d'une étude approfondie. Nous précisons ici «irakien» et non «arabe», afin d'éviter toute référence au panarabisme du Parti Baath, insinuant ainsi que ce parti ne posséderait pas le «monopole du nationalisme» et qu'il existerait en Irak un nationalisme exclusivement endogène, peut-être partagé par les Chiïtes et les Sunnites, qui expliquerait en partie l'échec de la PER par la subversion et la volonté de résistance des troupes irakiennes et le soutien de la population chiïte irakienne à l'effort de guerre contre la République Islamique. Cette hypothèse nous semble prometteuse car sa vérification pourrait montrer soit qu'elle est fausse, ce qui renforcerait les liens de causalité que nous avons précédemment identifiés entre la politique d'intégration et l'échec de la PER, soit qu'elle est vraie, en tout ou en partie, ce qui viendrait compléter qualitativement notre compréhension des facteurs externes qui nous permettent de saisir les causes probables ou plausibles de l'échec de la PER sous toutes ses dimensions.

4.5 CONCLUSION

Nous pouvons ici nous risquer à établir la chaîne causale probable suivante pour comprendre l'échec de la PER par la guerre contre-révolutionnaire. Les recettes monétaires issues de la consommation pétrolière dans les États industrialisés donnent la possibilité aux décideurs Saoudiens et Koweïtiens d'aider financièrement sous forme de prêt le régime de Saddam Hussein dans son combat contre la République islamique et son «khomeynisme de guerre», qui constitue pour lui une menace par définition existentielle. Hussein peut ainsi se procurer des armes en grande quantité auprès d'États comme l'URSS ou la France, pour qui la guerre est une aubaine financière et une vitrine publicitaire pour leurs différents systèmes d'armement. Ces armes apportent à court terme un avantage quantitatif et qualitatif à l'Irak, mais ce n'est que lorsque les soldats de métier prennent la direction des opérations militaires que cette supériorité sur le papier devient une supériorité sur le terrain et que l'Irak obtient des victoires décisives. Ainsi, l'échec de la PER par la guerre s'explique en partie par l'avantage que l'Irak obtient sur le champ de bataille.

Nous constatons par ailleurs que l'hétérogénéité du système n'est pas liée uniquement à la diversité des valeurs dont se réclament les acteurs. Elle est renforcée par la pluralité des intérêts particuliers divergents, pluralité illustrée par les différents motifs qui animent les acteurs. Ainsi, si les régimes des pétromonarchies du Golfe partagent de nombreuses ressemblances et les décideurs coopèrent dans différents domaines au sein du CCG, nous constatons cependant que des États de même nature politique ne s'alignent pas nécessairement en une alliance militaire et idéologique défensive pour faire face à une menace commune. Au contraire, chaque décideur poursuit ses propres intérêts particuliers. Aussi, il n'existe pas entre 1979 et 1989 de politique d'alliance pour contrer la PER par la guerre révolutionnaire.

Les politiques d'intégration et de répression que nous identifions comme contre-révolutionnaires ne sont pas en outre nécessairement initiées en fonction des effets potentiels de la révolution iranienne mais contribuent à l'échec de l'extension de cette dernière dans le Golfe Persique. Si des doutes demeurent parfois quant à la nature réelles des motifs qui permettent de comprendre telle ou telle action entreprise par les acteurs, certains faits nous permettent cependant de comprendre que PER rencontrent dès le début de sa mise en œuvre de nombreuses résistances.

Vu des États du Golfe voisins de l'Iran, l'espace politique du système du Golfe Persique demeure fragmentée en une multitude d'unités politiques et par la multiplication des intérêts et des réponses apportées au défi iranien par les différents décideurs politiques. Cette vision s'oppose à celle de Khomeiny et de la gauche islamique, qui prêchent l'unification des croyants en une même communauté politique. Ces derniers ne semblent pas intégrer dans la définition et la mise en œuvre de leur politique d'extension du modèle révolutionnaire iranien les objectifs des décideurs du Golfe, ni même chercher à le faire. Cette ignorance, et potentiellement cet aveuglement, constituent peut-être l'une des causes fondamentales de l'échec des ambitions de Khomeiny.

À ce titre, l'effet des politiques contre-révolutionnaires sur la PER est peut-être en partie l'effet du hasard ou le résultat de coïncidences. Il ne s'agit pas en effet du résultat heureux de stratégies contre-révolutionnaires planifiées et dirigées rationnellement et clairement contre la PER. Autrement dit, nous constatons *retrospectivement* l'efficacité des mesures contre-révolutionnaires que nous avons identifiées dans ce chapitre, et non en attribuant les mérites de la réussite de telle ou telle politique à un décideur ou groupe de décideurs.

CHAPITRE V

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les facteurs qui peuvent expliquer l'échec de la PER sont donc multiples. Après une présentation des institutions républicaines et révolutionnaires, ainsi que des différents acteurs individuels et collectifs qui composent le paysage politique d'une République Islamique d'Iran polycentrique, nous nous sommes interrogés dans un premier temps sur l'impact des facteurs de politique interne sur l'échec de la PER, et ce dans ses trois aspects : la guerre révolutionnaire, la subversion, et la PER par l'exemple. L'échec de la guerre révolutionnaire peut selon nous se comprendre à la fois par les divisions internes au sein de l'élite cléricale, par les dissensions agitant l'appareil militaire, et par les capacités économiques limitées de l'Iran. La politique de subversion semble compromise du fait de l'utilisation de moyens qui semblent rétrospectivement inadéquats (terrorisme, propagande) et du manque de réceptivité des populations musulmanes du Golfe Persique. Quant à la PER par l'exemple, elle se heurte aux réalités économiques et sociales de la République Islamique à la fin du conflit avec l'Irak.

Nous avons également cherché à comprendre quels facteurs externes pouvaient expliquer l'échec de la PER dans le Golfe Persique et successivement évoqué dans ce but l'impact des politiques contre-révolutionnaires menées au nom des États du Golfe par les différents décideurs politiques, les difficultés de ces derniers à établir entre eux une alliance formelle contre l'Iran de Khomeiny, les multiples politiques de répression et d'intégration mises en œuvre pour empêcher ou limiter la «contagion iranienne».

Au terme de notre mémoire, il nous apparaît cependant impossible, en fonction des ressources disponibles et de notre propre carences linguistiques, d'effectuer une hiérarchisation entre les différents facteurs mentionnés et ainsi d'affirmer l'importance des facteurs internes sur les facteurs externes, ou inversement. Notre ignorance de l'arabe et du *farsi* n'est donc qu'un élément explicatif parmi d'autres, notamment l'absence ou l'impossibilité de consulter des documents officiels d'époque qui nous permettraient d'avancer plus loin notre investigation et d'améliorer notre compréhension des motifs qui président aux actions entreprises par les différents acteurs que nous avons identifiés dans le chapitre 1. Des enquêtes de terrain et la réalisation d'entretiens avec différents acteurs impliqués dans la PER ou dans la lutte contre elle seraient les bienvenues. Quant à la consultation de sources premières, nous ne pouvons que vivre dans l'attente d'une prochaine – mais très hypothétique – déclassification de documents diplomatiques par le gouvernement iranien.

Par ailleurs, une étude systématique des motifs animant les différents décideurs successifs au sein du gouvernement américain entre 1979 et 1989 nous permettrait de mieux comprendre l'impact de la puissance extrasystémique américaine sur la conduite et l'échec de la PER, tant en Iran que dans les autres États du Golfe Persique. Par exemple, une étude approfondie de l'impact des lois extraterritoriales votées par le Congrès américain à l'encontre du régime khomeyniste viendrait sans doute compléter notre compréhension de la politique iranienne des États-Unis entre 1979 et 1989, et nous permettrait peut-être de dégager des relations causales entre ces lois et l'échec de la PER. L'analyse des perceptions des différents Secrétaires d'État américain et des différents Conseillers à la sécurité nationale des Administrations Carter, Reagan et Bush père nous renseignerait de plus sur le «climat» politique entourant la prise de décision présidentielle à l'encontre de la République Islamique. Toutes ces études pourraient selon nous améliorer de façon déterminante notre

compréhension de l'échec de la PER, et nous permettre d'en dresser une analyse plus complète (et pourraient faire l'objet d'une thèse de doctorat à elles seules).

Ainsi, notre mémoire ne constitue pas une entreprise destinée à proposer des vérités scientifiques. En fait, nous mettons pratiquement l'accent sur la relativité actuelle de notre savoir sur la PER. Comprendre les motifs qui président à l'action des hommes, en fonction des ressources compréhensives limitées à notre disposition, constitue une tâche difficile à accomplir, mais cela ne signifie pas que notre analyse soit fautive ou inutile. Elle est, selon nous, seulement partielle et constitue une invitation à de nombreuses recherches complémentaires. Certes, elle peut apparaître décevante si l'on souhaite dégager quelques lois générales mais, dans un univers social complexe, nous ne pouvons comprendre que quelques fragments de connaissance, en isolant certains aspects d'un phénomène, puis éventuellement élaborer quelques concepts ou idéaux-types utiles, dont la validité est temporaire et soumise aux progrès de la recherche. Notre démarche se veut donc résolument humble : son objet n'est que de comprendre, en fonction de sources limitées, un objet particulier – la PER – et non l'ensemble complexe que nous appellerons *la* politique étrangère iranienne.

Il serait donc très aventureux de notre part de conclure notre mémoire sous l'«emprise» des certitudes causales. Peut-on d'ailleurs, en dernière analyse, clore définitivement un objet d'étude? Peut-on, autrement dit, déterminer des relations causales et des responsabilités définitives dans l'étude d'une activité politique particulière?¹⁸⁸ Dans ses *Leçons sur l'histoire*, Raymond Aron effectue une distinction entre responsabilité-causalité et responsabilité-culpabilité.¹⁸⁹ Selon lui, un acteur est responsable causalement si son action a entraîné ou rendu très probable un événement (responsabilité-causalité). Il est coupable selon deux hypothèses : soit son

¹⁸⁸ La PER, dans notre cas, considérée comme un aspect particulier d'une activité plus large : la politique étrangère de l'Iran.

¹⁸⁹ Aron, Raymond, *Leçons sur l'histoire*, Paris, Éditions de Fallois, 1989., pp. 337-339.

action est immorale, contraire aux coutumes ou excessive; soit l'événement engendré par son action apparaît rétrospectivement catastrophique et l'acteur apparaît comme un criminel (responsabilité-culpabilité). Nous pouvons ainsi dire que le Guide suprême iranien et la gauche islamique ont l'intention, entre 1979 et 1989, d'étendre la révolution iranienne à l'ensemble du système du Golfe Persique, mais l'échec de la PER n'est pas le fait uniquement de l'incapacité de ses promoteurs à la mettre en œuvre. Peut-être ceux-ci apparaissent-ils rétrospectivement coupables – en fonction de l'idéologie révolutionnaire - de n'avoir pas su réaliser leur ambition politique d'étendre la révolution, mais ils ne sont pas de manière univoque causalement responsables de l'échec de la PER puisque que de nombreux acteurs, en fonction de motifs différents et/ou opposés, agissent de manière déterminante.

Il nous apparaît donc ultimement difficile de cautionner les tenants des théories dites de l'acteur rationnel, qui insistent notamment sur le fait que les acteurs prennent leur décision en fonction d'une rationalité particulière, à partir par exemple d'une simple analyse coûts/bénéfices. Comme le mentionne Max Weber, nous pouvons en fait distinguer quatre types d'activité sociale différents: une activité peut soit être déterminée de façon rationnelle en finalité; soit déterminée de façon rationnelle en valeur, soit purement émotionnelle, soit enfin traditionnelle.¹⁹⁰ Si une activité traditionnelle peut être considérée, selon Weber, comme une activité quotidienne presque réflexe, et une activité émotionnelle comme une simple réaction à un stimulus, une activité rationnelle en valeur est caractérisée par «la croyance en la valeur intrinsèque inconditionnelle (...) d'un comportement déterminé qui vaut pour lui-même et indépendamment de son résultat.¹⁹¹» Enfin, un agent agit de façon rationnelle en finalité s'il oriente ses actions «d'après les fins, les moyens et conséquences subsidiaires et s'il confronte en même temps rationnellement les moyens et les fins, la fin et les conséquences subsidiaires, et enfin les diverses fins

¹⁹⁰ Weber, Max, *op. cit.*, pp. 55-57.

¹⁹¹ *Ibidem*, p. 55.

possibles entre elles¹⁹²». Autrement dit, dans ce dernier cas, l'agent n'est soumis ni aux passions, ni aux contraintes d'une tradition, mais agit purement par le biais d'une raison instrumentale. En fait, et nous adoptons cette position, Weber montre à travers ces quatre activités-types qu'il existe une pluralité d'actions possibles, que toutes n'obéissent pas à la raison, et que la raison ne garantit pas à elle-seule la réussite d'une action. Par conséquent, si notre méthode se veut rationaliste, cela n'implique pas de notre part une croyance dans la rationalité absolue des acteurs ou dans la supériorité de la raison. Nous n'avons cherché dans notre mémoire qu'à comprendre les motifs qui semblent animer les acteurs et quels facteurs nous permettent d'expliquer l'échec de la PER, sans présumer de la rationalité ou non de telle ou telle action.

¹⁹² Ibidem, p. 57.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de références

Gresh, Alain, et Dominique Vidal, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris, Hachette Littératures, Réédition 2006, 624 pages.

Griffiths, Martin, O'Callaghan, Terry, et Steven C. Roach, *International Relations. The Key Concepts*, New York, Routledge, 2007, 407 pages.

Macleod, Alex, et Dan O'Meara, *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Outremont/Montréal, Athéna Éditions, 2007, 515 pages.

Tertrais, Bruno, *Dictionnaire des enjeux internationaux*, Paris, Autrement, 2006, 254 pages.

Monographies

Aron, Raymond, *Leçons sur l'histoire*, Paris, Éditions de Fallois, 1989, 602 pages.

Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, Réédition 2004, 794 pages.

Baechler, Jean, *Les phénomènes révolutionnaires*, Paris, La Table Ronde, Réédition 2005, 260 pages.

Buchta, Wilfried, *Who Rules Iran? The Structure of Power in the Islamic Republic*, Washington, Washington Institute for Near East Policy/Konrad Adenauer Stiftung, 2000, 239 pages.

Carré Olivier, *Le nationalisme arabe*, Paris, Payot, Réédition 2004, 294 pages.

Clausewitz, Carl von, *De la guerre*, Paris, Perrin, Édition abrégée de 1999, 349 pages.

Coville, Thierry, *L'économie de l'Iran islamique : entre ordre et désordres*, Paris, L'Harmattan, 2002, 271 pages.

Digard, Jean-Pierre, Hourcade, Bernard, et Yann Richard, *L'Iran au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1996, 459 pages.

- Garver, John W., *China and Iran. Ancient Partners in a Post-Imperial World*, Seattle et Londres, University of Washington Press, 2006, 392 pages.
- Gieling, Saskia, *Religion and War in Revolutionary Iran*, Londres/New York, I.B. Tauris, 1999, 205 pages.
- Gilpin, Robert, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 272 pages.
- Holsti, Kalevi J., *Peace and War: Armed Conflicts and International Order (1648-1989)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 379 pages.
- Huyghe, François-Bernard, *Quatrième guerre mondiale. Faire mourir et faire croire*, Paris, Éditions du Rocher, 2004, 236 pages.
- Kalberg, Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2002, 288 pages.
- Karsh, Ephraim, *The Iran-Iraq War. 1980-1988*, New York, Osprey Publishing, 2002, 96 pages.
- Khomeiny, Imam, *L'Imam Khomeiny, la Révolution islamique et le Hajj*, Téhéran, Éditions du Conseil pour la célébration des dix jours de l'Aube, 1984, 78 pages.
- Khomeiny, Imam, *Le testament Politico-Spirituel*, Beyrouth, Albouraq, 2001, 170 pages.
- Khosrokhavar, Farhad, *Les nouveaux martyres d'Allah*, Paris, Champs/Flammarion, Réédition 2003, 369 pages.
- Mervin, Sabrina, *Histoire de l'islam. Fondements et doctrines*, Paris, Flammarion, 2001, 311 pages.
- Mistry, Dinshaw, *Containing Missile Proliferation. Strategic Technology, Security Regimes, and International Cooperation in Arms Control*, Seattle et Londres, University of Washington Press, 2003, 252 pages.
- Moslem, Mehdi, *Factional Politics in Post-Khomeini Iran*, Syracuse, Syracuse University Press, 2003, 366 pages.
- Nakash, Yitzhak, *Reaching for Power. The Shi'a in the Modern Arab World*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2006, 226 pages.

Nasr, Vali, *The Shia Revival. How Conflict within Islam Will Shape the Future*, New York, Norton & Company, 2006, 287 pages.

Pollack, Kenneth M., *The Persian Puzzle. The Conflict between Iran and America*, New York, Random House, 2005, 539 pages.

Ramazani, R.K., *Revolutionary Iran. Challenge and Response in the Middle East*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1988, 331 pages.

Richard, Yann, *L'Iran. Naissance d'une république Islamique*, Paris, Éditions de la Martinière, 2006, 382 pages.

Takeyh, Ray, *Hidden Iran. Paradox and Power in the Islamic Republic*, New York, Times Books, 2006, 272 pages.

Thual, François, *Géopolitique du chiisme*, Paris, Arléa, 2002, 151 pages.

Weber, Max, *Économie et société, Tome I : les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, Réédition 1995, 411 pages.

Wight, Martin, *Power Politics*, Londres/New York, Continuum/The Royal Institute of International Affairs, Réédition 2004, 317 pages.

Chapitres de monographies

Brecher, Michael, «Chapter 15: The Subordinate State System of Southern Asia», dans Rosenau, James N. (éditeur), *International Politics and Foreign Policy. A reader in Research and Theory*, New York, The Free Press, 1969, pp.

Esposito, John L., «Chapter 2: The Iranian Revolution: A Ten Years Perspective», dans Esposito, John L., *The Iranian Revolution. Its Global Impact.*, Gainesville, Miami International University Press, 1990, pp. 17-39.

Fakhro, Munira A., «Chapter 7: The Uprising in Bahrain: An Assessment», dans Sick, Gary G, et Lawrence G. Potter, *The Persian Gulf at the Millennium. Essays in Politics, Economy, Security, and Religion*, New York, Saint Martin's Press, 1997, pp. 167-188.

Izady, M.R., «Chapter 2: The Gulf Ethnic Diversity. An Evolutionary History», dans Potter, Lawrence G., et Gary G. Sick, *Security in the Persian Gulf. Origins, Obstacles, and the Search for Consensus*, New York, Palgrave, 2002, pp. 33-90.

Long, David E., «The Impact of the Iranian Revolution on the Arabian Peninsula and the Gulf States», dans Esposito, John L., *op. cit.*, pp. 100-115.

McMillan, Joseph, «Chapter 2 : U.S. Interests and Objectives», dans Sokolsky, Richard (sous la direction de), *The United States and the Persian Gulf. Reshaping Security Strategy for the Post-Containment Era*, Washington, National Defense University Press, 2003, pp. 9-36.

Nonneman, Gerd, «Chapter 8 : The Gulf States and the Iran-Iraq War : Pattern, Shifts and Continuities», dans Potter, Lawrence G, et Gary S. Sick (eds), *Iran, Iraq, and the Legacies of War*, New York, Palgrave McMillan, 2004, pp. 167-192.

Rajaei, Farhang, «Chapter 4: Iranian Ideology and Worldview: The Cultural Export of the Revolution», dans Esposito, John L., *The Iranian Revolution. Its Global Impact.*, Gainesville, Miami International University Press, 1990, pp. 63-80.

Robins, Philip, «Chapter 5: Iraq: Revolutionary Threats and Regime Responses», dans Esposito, John L., *The Iranian Revolution. Its Global Impact.*, Gainesville, Miami International University Press, 1990, pp. 83-89.

Schofield, Richard N. «Chapter 6: Border Disputes in the Gulf: Past, Present and Future», dans Sick, Gary S., et Lawrence G. Potter, *The Persian Gulf at the Millennium. Essays in Politics, Economy, Security, and Religion*, New York, Saint Martin's Press, 1997, pp. 127-166.

Articles de périodiques

Abidi, A.H.H., «Iran and Non-Alignment», *International Studies*, 20 (1-2), 1981, pp. 337-359.

Akhavi, Shahrough, «The Ideology and Praxis of Shi'ism in the Iranian Revolution», *Comparative Study in Society and History*, 25 (2), April 1983, pp. 195-221.

Aziz, T.M., «The Role of Muhammad Baqir al-Sadr in Shi'i Political Activism in Iraq from 1958 to 1980», *International Journal of Middle East Studies*, 25 (2), May 1993, pp. 207-222.

Batatu, Hanna, «Iraq's Underground Shia Movements», *MERIP*, No. 102, January 1982, pp. 578-594.

Boudier, Christian, «Chatt el-Arab et Golfe Persique. Repères géographiques et stratégiques», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, pp. 404-409.

Boudier, Christian, «Les ventes d'armes», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, pp. 410-414.

Chubin, Shahram, «La conduite des opérations militaires dans le conflit Iran-Irak», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, pp. 303-316.

Garçon, José, «La France et le conflit Iran-Irak », *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, pp. 357-366.

Gilpin, Robert, «Conversation in International Relations», *International Relations*, 19 (3), 2005, pp. 361-372.

Hooglund, Eric, «The Search for Iran's "Moderates"», *MERIP*, No. 144, January/February 1987, pp. 4-6.

Hooglund, Eric, «Iran and the Gulf War», *MERIP*, No. 148, September/October 1987, pp. 12-18

Hunter, Shireen T., «Iran and the Spread of Revolutionary Islam», *Third World Quarterly*, 10 (2), April 1988, pp. 730-749.

Katzman, Kenneth, «The *Pasdarans*: Institutionalization of Revolutionary Armed Forces», *Iranian Studies*, 26 (3/4), Summer/Autumn 1993, pp. 389-402.

Kechichian, Joseph A., «Review: The Beguiling Gulf Cooperation Council», *Third World Quarterly*, 10 (2), April 1988, pp. 853-881.

Kechichian, Joseph A., «Trends in Saudi National Security», *Middle East Journal*, 53 (2), Spring 1999, pp. 232-253.

Khalaf, Abd al-Hadi, «The Elusive Quest for Gulf Security», *MERIP*, No. 148, September-October 1987, pp. 19-33.

Ludwig, Paul, «'Iranian Nation' and Iranian-Islamic Revolutionary Ideology», *Die Welt des Islams*, 39 (2), July 1999, pp. 183-217.

Milani, Mohsen M., «The Evolution of the Iranian Presidency: From Bani Sadr to Rafsanjani», *British Journal of Middle Eastern Studies*, 20 (1), 1993, pp. 83-97

Roy, Olivier, «Une théocratie constitutionnelle : les institutions de la République islamique d'Iran», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, pp. 327-338.

Salamé, Ghassan, «Les pétromonarchies du Golfe et la guerre du Chatt el-Arab», *Politique étrangère*, 52 (2), 1987, pp. 367-380.

Stork, Joe, et Paul, Jim, «Arms Sales and the Militarization of the Middle East», *MERIP*, No. 112, February 1983, pp. 5-15.

Zonis, Marvin, «The Rule of the Cleric in the Islamic Republic of Iran», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, No. 482, 1985, pp. 85-108.

Articles de journaux

Anonyme, «Excerpts from Khomeini Speeches», *The New York Times*, 4 août 1987.

Kifner, John, «6 Kuwaiti Shiite Terrorists Condemned», *The New York Times*, 7 juin 1987.

Sciolino, Helen, «U.S., Praising Saudis, Blames Iran for Mecca Riots», *The New York Times*, 4 août 1987.

Sites Internet

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales,
<http://www.cnrtl.fr/definition/propagande>

Conseil de Coopération du Golfe, http://gcc-sg.org/index_e.html

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN),
<http://www.nato.int/docu/fonda/traote.htm>

Documents

Algar, Hamid, *Constitution of the Islamic Republic of Iran*, Berkeley, Mizan Press, 1980, 94 pages.

Khomeiny, R. «We Shall Confront the World with our Ideology», *MERIP*, No. 88, pp. 22-25.

SIPRI, «The Iran-Iraq War and the Arms Trade», *Fact Sheet*, March 1984, 9 pages.